



FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

PROCES VERBAL AG 2019

Ordre du jour

I.	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2019	5
II.	Rapport moral du Président	6
III.	Rapport financier 2019	11
1.	Présentation des comptes par le trésorier	11
2.	Rapports du Commissaire aux comptes	12
3.	Approbation des comptes de l'exercice clos	13
4.	Affectation des résultats	13
IV.	Budget prévisionnel 2020	13
V.	Prorogation de la durée du mandat du Conseil d'Administration de la FFVoile	19
VI.	Modifications des statuts , des règlements Intérieur et financier	20
VII.	Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2021	25
VIII.	Questions écrites (point 9 dans l'ordre du jour)	25
IX.	Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonateur (point 8 dans l'ordre du jour)	26

La séance est convoquée à 9 heures 30 sous la présidence de M. HENARD.

Mme Sylvie HARLE, Secrétaire générale.- Bonjour à tous, nous sommes 117 actuellement connectés, bienvenue à ceux qui nous ont rejoints récemment. Nous allons commencer la séance. Un rappel, bien notifier vos noms dans l’affichage afin que nous voyions exactement qui vous êtes.

Il est l’heure de démarrer la séance, il est 9h30. Bienvenue à tous, à tous ceux qui sont loin, il est actuellement 19h30 en Nouvelle Calédonie, il est un peu plus tard à la Réunion, il est 3h30 du matin pour nos amis des Antilles et de la Guyane, donc merci à eux d’avoir le courage d’être parmi nous ce samedi.

Un petit rappel : fermez bien vos micros, nous les fermerons en un seul clic si jamais il y a des oublis. Pensez à afficher vos noms correctement dans la partie droite de la liste des personnes de votre écran. Il y a toujours les numéros d’aide qui sont affichés et vous les aurez de nouveau plus tard si vous avez des problèmes de connexion.

Ne vous inquiétez si sur QuizzBox vous ne voyez pas votre boîtier de vote, c’est normal ; on y vient un petit peu plus tard.

Je vais maintenant laisser la parole à notre Président pour un moment d’hommage à ceux qui nous ont quittés dans l’année 2019.

M. Nicolas HENARD, Président.- Bonjour à toutes, bonjour à tous, bienvenue dans cette assemblée générale de confinement, post confinement. Il s’agit à distance pour nous tous de conclure l’année 2019 et d’ouvrir l’année 2020, paradoxalement largement entamée.

Nous allons démarrer cette AG en rendant hommage aux amis qui nous ont quittés en 2019.

Jacques BOISNARD,

Une vie bien remplie au service de tous et de chacun. Homme de conviction Jacques dans la vie professionnelle cheminot, il s’implique très fortement et s’engage dans le syndicalisme. Il excelle dans le débat et la négociation et prend des responsabilités, devient permanent syndical.

Il agit aussi dans le domaine du sport et des loisirs et préside aux destinées de l’Union Sportive des Cheminots Français. Il va organiser durant de longues années le Championnat de France de Voile des Cheminots, dans le cadre de la Commission corpo fédérale. Redoutable débatteur, il affirme avec force ses convictions sociales.

De retour dans sa ville, nommé au dépôt de la SNCF à La Rochelle, il prend la présidence de l’Association Sportive des cheminots rochelais et l’affilie de nouveau à la Fédération Française de Voile.

Jacques en demeurera le président pendant près de 20 ans.

Il crée le Raid des Baleines avec ses amis bénévoles. Convaincu qu’il faut construire un projet commun, il s’engage naturellement dans la vie de la Ligue Poitou-Charentes, prend la présidence du CDV de Charente- Maritime de 2012 à 2019, Vice-président de la Ligue Poitou-Charentes puis de la toute récente Ligue de Nouvelle-Aquitaine. Ses centres d’intérêts, la pratique pour le plus grand nombre, le développement des pratiques ouvertes à tous, il a toujours été attentif aux plus modestes.

Jacques un grand militant de notre sport.

Christian ANGE,

Professeur d’EPS engagé, Christian Ange, toujours calme, de sa haute stature d’athlète, l’œil vif, le sourire au coin des lèvres, une vie d’engagement au service de sa passion. Le sport, l’athlétisme tout d’abord, le sprinter s’affirme talentueux avec un 10sec 6 au 100m, il deviendra président du Granville Athlétic Club.

Il vient tout naturellement à la voile, cadre rigoureux mais ô combien bienveillant, Christian se révèle homme de dossiers particulièrement compétent. Sa ligne de conduite, former et transmettre aux jeunes en particulier.

Il ne cherche pas les honneurs, mais ne fuit pas les responsabilités. Il devient président du Yacht Club de Granville prenant la suite de personnages comme Jean-Louis Monneron, Jean Théard, Robert Brégeon, à qui il succède à la présidence du Comité Départemental de voile de la Manche de 2001 à 2009. Vice-président de la Ligue de Basse-Normandie en charge de la formation et du développement de 2002 à 2014, il aura aussi occupé les fonctions de secrétaire général, de trésorier au Centre Régional du Nautisme de Granville ainsi qu’au Yacht Club de Granville.

Il a toujours affirmé sa volonté très claire de démocratiser notre sport de la Voile.

Professeur très actif dans le sport scolaire à l’UNSS, il a formé des générations d’élèves vers les Championnats de France UNSS en habitable.

Sa gentillesse et sa compétence dans le domaine de la voile étaient reconnues de tous au Yacht-Club de Granville où il a œuvré pendant plus d’une vingtaine d’années. En parallèle, il a mis l’accent sur le développement de l’école de voile et l’accès aux jeunes à la voile habitable, afin de former les nouvelles générations de skippers. Sa volonté de pédagogie de démocratiser notre sport, la voile, ne s’est jamais démentie.

Régis BERENQUIER,

Une passion la voile. Né en 1954, Régis Bérénguier a tiré ses premiers bords du côté du Grau du Roi et s'est découvert une passion pour la voile. Cette passion ne l'a plus jamais quittée et a rythmé son quotidien toute sa vie.

Ardent défenseur du dériveur en solitaire, et plus précisément du laser, ce sportif accompli aligne un beau palmarès : plusieurs fois champion de France, en laser, finn, Yole OK, sans oublier, deux titres de champion d'Europe Master en laser, et sa médaille de bronze au Mondial Master à Capetown en Afrique du Sud.

Homme engagé, investi dans la vie publique de la cité hyéroise, il marque de son empreinte la vie sportive de la région Sud. Régis s'affirme dans le monde de la voile et du nautisme, il argumente, soutient des positions, membre dirigeant de la Classe Laser, du COYCH, élu au comité directeur du CDV du Var et de la Ligue Côte d'Azur de Voile, membre du bureau et du conseil d'administration de la Fédération Française de Voile.

Acteur majeur de la voile et du nautisme, il aura organisé à Hyères de grandes compétitions internationales, championnat du monde de Star, de SB20, de Melges 24, de Mumm 30, de Laser Master, Europa Cup Laser ainsi que des championnats européens et des championnats de France. Il prend la direction du COYCH et enchaîne comme manager avec les jeunes de TPM, les Tours de France à la Voile. Responsable des grandes Epreuves à la fédération, il a tenu d'une main ferme la barre de la SOF et celle des finales de la World Cup à Marseille.

Ardent défenseur de la candidature de Hyères pour accueillir les épreuves de voile lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, il doit être fier que la ville ait récemment acquis le label Terre de Jeux 2024.

Joseph TACHER,

Joseph est décédé mercredi 6 novembre, il laisse un grand vide derrière lui. Son humanisme, son dévouement, sa modestie et son humour ont marqué tous ceux qui l'ont côtoyé et leur manqueront longtemps.

« Le Doc » a dédié beaucoup de son temps et de son énergie à améliorer la vie de ses semblables. Depuis presque 50 ans, il a accompagné l'établissement de l'Ecole Nationale de Voile, son personnel, les sportifs et cadres de la Fédération Française de Voile de bien des manières, par une présence discrète mais active jusqu'à ses derniers jours. Il a suivi une grande partie des stages et des sportifs de haut niveau depuis la création de l'ENV en presqu'île de Quiberon. Dès les premiers stages d'entraîneur en 68/69 il suit les jeunes, Marc Bouet, Nicolas Loday, Jean-Pierre Salou.

Médecin aux multiples activités, il est vraiment généraliste. A ses débuts en 1956, aucun vétérinaire n'exerçait à Quiberon. Qu'à cela ne tienne, le doc acceptait de soigner les animaux comme les humains. Il a été aussi le médecin des îles Houat et Hoëdic,

capitaine des pompiers, de la SNSM et de la protection civile aéroportée, inlassablement sur le pont.

Un regard bienveillant, toujours désintéressé, à l'égard de ses patients, soucieux des plus démunis. Il possède une mémoire et des archives exceptionnelles.

Durant les stages de l'Equipe de France il est présent au retour à terre avec le thé, les barres, les gâteaux. Dans la PO de 88 il suit avec beaucoup de présence en particulier le groupe des Tornado, attentif à tous et à chacun, son diagnostic est précis, ses conseils voire consignes, pertinentes, avec parfois un effet placebo, sont comprises par les coureurs.

Souvent présent avec l'Equipe de France en particulier à Kiel, il aura la joie d'être désigné médecin de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996.

Doc, Joseph, homme de devoir, modeste, ton dévouement sans faille, ta longue vie consacrée à tes patients, tu as été un Grand médecin, la FFVoile te dit merci.

Enfin il était impensable pour nous de ne pas parler d'un ami qui nous a quittés en 2020.

Jean-Louis MONNERON,

Une haute idée de la Fédération Française de Voile.

Notre membre d'honneur Jean-Louis Monneron vient de larguer les amarres, de là-haut il doit nous regarder de son œil moqueur. Il doit avoir planqué une bouffarde dans son cartable de cuir patiné, son esprit bouillonnant d'intellectuel engagé, d'historien rigoureux, toujours en éveil.

Jean-Louis Monneron avec ses amis de Bréhal rejoignent le Yacht Club de Granville. Jean-Louis en prend la présidence. Son épouse Danielle, auteur de livres pour enfants, sera toujours présente auprès de lui.

Puis vient la période fédérale, 1981 dans l'Equipe de Georges Manfredi, Jean-Louis prend la présidence de l'Activité sportive de Base, avec des financements de l'Etat, des collectivités territoriales et locales.

Mars 1985, l'équipe de Jean- Louis MONNERON emporte très majoritairement le scrutin.

On peut affirmer que c'est lors de cette assemblée générale que la Fédération Française de Yachting à Voile du passé devient la véritable Fédération Française de Voile, adieu le Yachting, vive la Voile !

La mise en place autour de Jean-Louis d'un groupe d'hommes de terrain, dynamiques, jeunes qui aborde tous les sujets, une nouvelle Direction technique dirigée par Jean-

Pierre Ducloy. Ses axes principaux seront une nouvelle préparation olympique, une Equipe de France reconstruite, la reconquête de la Course au large, une période très féconde vient de s'ouvrir.

« Les standards », méthode française d'enseignement de la voile voit le jour, les « Stations Voiles » se développent ; les labels, concept associant l'éducatif, le sportif, le loisir et l'économique. La création de « l'Ecole Française de Voile » prend de la couleur.

Tout cela ne s'est pas construit sans vagues, le président tient bien la barre, la voix est ferme, rien ne le mobilise plus que les débats où cet homme de conviction excelle.

La place de la France s'affirme au sein de la Fédération internationale, Jean-Louis entre au Conseil de l'IYRU, il en deviendra Vice-président.

La réussite de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques de Séoul 88 vient conforter cet important travail, par deux médailles d'Or. La France devient la première nation de voile pour cette olympiade historique.

1991, la France gagne l'Admiral's Cup, et depuis quelques années la FFVoile est devenue la nation leader mondiale chez les jeunes ; une nouvelle réception à l'Elysée.

1992, récurrence aux Jeux Olympiques de Barcelone 92 deux nouvelles médailles d'or !

Jean-Louis rayonne, le débat reste vif, la création de la licence école puis du passeport voile en 1992 vont permettre à la FFVoile de doubler ses effectifs de licenciés en moins de 10 ans.

Sous cette période 85/95, la FFVoile aura eu à la barre un grand Skipper qui laisse une belle trace dans l'histoire de notre sport, la Voile. Jean-Louis, intellectuel militant, stratège, aura permis à la Voile française de franchir un cap décisif pour la pratique du plus grand nombre, d'un large public, en hissant celle-ci vers les sommets de la voile internationale.

Je le cite « *Nous nous contenterons d'indiquer que la solidité d'une institution tient à la fois au caractère durable des règles qu'elle instaure et à la légitimité qui leur est reconnue par les membres de la collectivité* ».

Jean-Louis, nous sommes nombreux, gens de mer et de voile, à être fiers d'avoir croisé tes chemins et de poursuivre l'ouvrage.

Evidemment nous aurons l'occasion de célébrer, de repenser à Jean-Louis quand nous serons réunis, dans les mois qui viennent.

Je vous propose une minute de silence. Merci à vous.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Président. Bonjour à tous. Après cet hommage, le moment est venu de passer à la partie statutaire de cette AG. Petit rappel sur le fait de fermer vos micros, de fermer vos caméras, de bien modifier le nom et prénom dans la liste des participants qui s'affiche en totalité. De nouveau bienvenue à tous, bienvenue à tous ceux qui nous ont rejoints. Nous sommes 140 connectés, certains avec beaucoup de décalage horaire, merci du temps consacré.

Un petit mot sur l'équipe qui est en place à la fédération. Nous avons Nicolas Hénard, Ed Russo - Trésorier, moi-même et une belle équipe derrière. Antoine Savignat, scrutateur général, nous avons Romain pour la société QB, nous avons Ilango à la régie.

Pour les aspects statutaires de cette assemblée, conformément à l'article 11 du RI, vous avez reçu la convocation et l'ordre du jour de cette AG, les documents sont consultables sur le site Internet de la fédération dans un espace dédié.

Un petit mot sur l'ordre du jour, on va juste permuter le point 6 de cet ODJ par souci de cohérence.

Comme vous le savez la crise sanitaire liée au Covid 19 n'a pas permis d'organiser notre AG initialement prévue en mars mais le CA de la fédération a pu finalement fixer au 27 juin 2020 la nouvelle date pour tenir cette AG ;

A la date d'envoi de la convocation début mai 2020, les mesures administratives alors en vigueur interdisaient tous déplacements pouvant s'appliquer à l'AG FFVoile et donc le BE a été contraint de décider que la participation à cette AG ne pouvait se faire qu'à distance au regard des mesures gouvernementales et notamment de l'ordonnance 2020-321 portant adaptation des règles de réunions et de délibérations des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morales de droit privé en raison de l'épidémie de Covid 19.

Le CA s'est par ailleurs prononcé pour l'utilisation du dispositif d'assemblée générale à savoir le GTM sur lequel vous êtes actuellement connectés, le dispositif QB pour l'ensemble des votes ; QB est un outil qui est en tous points semblable à celui que nous utilisons habituellement en AG en présentiel.

GTM a été upgradé pour permettre à 250 personnes de se connecter. Vous devez donc bien distinguer à ce stade les 2 outils, GTM que vous avez sur vos ordinateurs et QB que vous pouvez ouvrir au choix dans un 2ème onglet ou une deuxième fenêtre de navigation ou sur un téléphone et vous allez avoir dans un petit instant des explications détaillées de cet outil QB.

Je regarde en parallèle ce qu'il y a sur le Chat. Donc le dispositif de vote et les boîtiers ont été contrôlés et validés à plusieurs reprises avant l'AG et ce matin avant l'ouverture par le scrutateur général de l'AG et la présidente de la CSOE ; Un rappel à ceux qui ont participé aux tests du 19 ; nous avons utilisé un dispositif qui affichait en direct les noms des votants mais c'était évidemment pour vous permettre de comprendre le résultat des

actions que vous faisiez sur vos boitiers immédiatement et que vous puissiez constater que vous aviez bien le bon nombre de voix allant sur le bon vote mais ce n'est pas comme ça que ça va fonctionner aujourd'hui. Donc sur le principe des votes, comme à chaque AG, les résolutions se font à main levée en vote public, sauf les votes portant sur des personnes mais nous n'avons pas de vote sur des personnes cette année et l'autre moyen c'est le tiers des membres présents ou représentés représentant au moins le tiers des voix selon l'article 18 de notre RI.

Concernant les conditions de votes, nos textes statutaires prévoient que tous les votes à l'exception des statuts et de la résolution sur la prorogation du mandat du CA se font à la majorité simple des suffrages valablement exprimés ; nous comptons les oui et les non, on les additionne et la moitié plus un c'est la majorité simple donc les votes non recevables, les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Pour le vote sur les statuts ainsi que sur la résolution de la prorogation du mandat du CA, donc les points 5 et 6, il s'agit d'une majorité qualifiée des 2/3 donc on prend l'ensemble des oui, on divise par 3, on multiplie par 2 et on ajoute 1 pour avoir les 2/3, ce qui constitue la majorité qualifiée.

Pas de quorum sauf pour certaines dispositions comme le vote des statuts. Le calcul des voix sera évalué au moment où nous allons lancer les votes puisque c'est l'outil QB qui calcule cela.

On va passer maintenant aux explications sur l'utilisation du boitier virtuel QB, vous avez à l'écran un document qui va défiler pour les explications.

Projection du document.

Y a-t-il des questions sur le Chat ?

On a une demande : « Je souhaite que les votes soient faits à bulletin secret ».

Je rappelle le principe des votes. Ils sont publics par essence, ils sont ne sont pas affichés. Seul le résultat global du vote est affiché. Pour qu'il y ait un vote secret c'est soit une demande du Président soit le tiers de l'assemblée. On devra faire cette évaluation à chaque vote, vous ne pouvez pas demander de vote secret pour l'ensemble des votes de l'assemblée générale. Donc nous avons pour le moment quelques demandes, je referai le point pour chaque vote si il y a au moins 1/3 des votants représentant 1/3 de l'assemblée alors seulement nous pourrons faire un vote secret. Je répète que la procédure en vigueur le jour du test n'est pas celle d'aujourd'hui où les noms ne s'affichent pas.

Nous passons maintenant à l'étape de la validation du PV de l'assemblée générale de l'année dernière.

I. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2019

Y a-t-il des questions sur ce PV ? On me signale que nous devons préalablement faire un test de vote. Nous allons donc lancer un vote test pour que chacun puisse expérimenter et vérifier que sa procédure fonctionne. Le test en cours. Vote en cours. Nous avons prévu de laisser largement du temps pour les votes aujourd'hui afin que chacun puisse voter de manière sereine. Le test est toujours ouvert. On laisse encore un peu de temps. Vous allez pouvoir voir comment s'affiche le résultat. Nous sommes 120 votants actuellement sur 129 ; le nombre de voix de votants est calculé automatiquement par l'outil au moment de l'affichage du résultat. Comme vous le constaterez c'est exactement l'affichage que nous avons habituellement en assemblée générale en présentiel. Pensez bien à valider votre vote, c'est-à-dire à cliquer sur la coche verte, c'est quelque chose que l'on oublie parfois. 127 votants Quelques instants encore. 129 c'est bon : on clôt le vote. On va voir le résultat s'afficher, j'espère que tout le monde va voter pour le « ciel bleu » ! 92%, c'est pas mal ! Je pense que tout le monde a compris comment cela fonctionne.

Nous allons maintenant passer au premier vote formel de cette Assemblée générale sur le procès-verbal de l'AG de l'année dernière, s'il y a des questions vous pouvez les poser par le chat ; nous n'avons pas reçu de questions écrites concernant ce PV. Je propose donc que nous lancions ce vote. La régie est en train de préparer ce vote. Voilà la résolution pour l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2019, le vote est ouvert, vous pouvez maintenant voter pour ce PV. On vous laisse 2 minutes, on va voir comment ça se déroule, on prolongera si nécessaire. Devant moi le scrutateur général avec qui nous prenons les décisions. 115 votes à ce stade, encore 1 mn, 1 minute 30 pour que vous puissiez voter sereinement. On a 122 votes, donc ça avance bien. Des personnes nous ont rejointes, nous sommes donc supposés avoir 131 votes. Nous sommes à 124 votes, encore 7 normalement on attend encore un petit peu. S'il y a des gens qui ont du mal à voter n'hésitez à nous mettre un message. Nous sommes toujours à 124 votes, il semble qu'il y ait 7 personnes qui n'ont pas votées. Antoine, est-ce que nous envisageons de fermer le vote ? Ok, 5 secondes et nous fermons le vote. Ok, on clôture le vote et le résultat va s'afficher ; donc la résolution est adoptée à 99,6 %, merci de votre vote.

Je vais maintenant passer la parole à notre Président pour le rapport moral.

M. LE PRESIDENT.- Bien, j'espère que vous m'entendez mieux, j'ai constaté que c'était haché tout à l'heure, je ne le savais pas. Donc je vous annonçais que l'on vous enverra les hommages par mail et évidemment l'hommage rendu à Jean-Louis Monneron sera renouvelé cette année et on attendra d'être réuni pour cela.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je m'adresse à vous dans le cadre d'une Assemblée Générale 2019 très particulière. Comme pour la présentation budgétaire, vous présenter le Rapport Moral 2019 en plein contexte Coronavirus est un exercice singulier. Comment faire abstraction de ce qui nous arrive ? Comment ne pas en parler ici et maintenant alors que nous vivons une crise

mondiale majeure et inédite, lourde de conséquences pour la société dans son ensemble ? Nos clubs traversent la crise avec beaucoup de courage. La fédération dans son ensemble est mobilisée à leurs côtés pour organiser l'accès aux plans d'eau, la navigation en équipage, la reprise des compétitions, la sauvegarde des grands événements. Nous devons réussir la saison estivale 2020, c'est vital. J'espère aussi bien évidemment que vous êtes toutes et tous en forme et que vos proches le sont également. Dans ce contexte, j'ai évidemment une pensée pour Jean-Louis Monneron, grand Président, qui a dirigé notre fédération pendant de très belles années et qui nous a quittés récemment. Nous lui rendrons un hommage mérité quand les circonstances le permettront.

Bien que nous soyons déjà en juin 2020, je vous propose, dans le cadre de ce rapport moral, de revenir ensemble en 2019 !

II. Rapport moral du Président

L'organisation du sport en France vit une transformation majeure. Notre contexte 2019 est le suivant :

- L'arrivée de l'Agence Nationale du Sport dans le paysage sportif Français nous invite à réfléchir, au sein de nos fédérations, aux orientations que nous souhaitons donner à notre sport ;
- Un effort tout particulier doit être fourni pour que la nation réussisse les Jeux Olympiques à domicile ;
- Les enjeux au niveau économique, social et environnemental ne cessent de croître.

Nous sommes à un virement de bord et la voile a souhaité faire son bilan pour anticiper les transformations à venir. Nous devons réfléchir ensemble au futur de la voile en France, d'autant plus que nous sommes dans une année cruciale, une année qui devait être olympique, celle qui nous projette vers les Jeux de 2024 que nous aurons la chance d'accueillir en France !

C'est dans cette optique que l'année 2019 de la FFVoile a été marquée par l'élaboration de notre projet fédéral. Lors de la précédente Assemblée Générale, je m'étais engagé à ce que ce travail s'inscrive dans une démarche collaborative, ambition que nous avons tenue. J'en veux pour preuve la large consultation des clubs à laquelle ont répondu 450 de nos structures, l'organisation en janvier 2019 du premier Congrès des Comités Départementaux et Territoriaux de Voile puis, en mai, d'un Conseil d'Administration Exceptionnel et élargi à l'encadrement technique pendant tout un week-end ou encore les multiples échanges lors des Conseils des Présidents de Ligue.

Ce projet co-construit avec les parties prenantes de notre réseau, et qui leur a été présenté lors des Rencontres Fédérales organisées dans chacune des régions lors du premier trimestre 2020, fait le bilan de ce qu'est notre fédération aujourd'hui et de ce que nous souhaitons qu'elle devienne.

Comme vous pourrez le voir à travers ce rapport moral qui retrace les multiples activités de la FFVoile et de nos clubs, notre sport s'inscrit pleinement dans la société. Il offre une réponse forte à de nombreux enjeux actuels. Il est un sport d'équipage, qui promeut la solidarité. Il est un sport de nature, au contact de laquelle on réalise sa force mais aussi le besoin de la protéger et de la préserver. Il est un sport de stratégie et de tactique, qui nécessite la prise en compte de nombreux paramètres. Il est un sport d'innovation technologique qui sait préserver les traditions. Il est un sport accessible à tous, un sport de bien-être et d'inclusion. Il est également un sport ancré dans les territoires, à travers tous nos clubs, au service du développement touristique et du rayonnement national et international. Il est un sport générateur d'emplois, au cœur de l'économie bleue. Enfin, et il ne faut pas l'oublier, il est un sport de performances ! Nos athlètes brillent lors des compétitions internationales, sur tous les supports, et nous en sommes fiers. Les Jeux de Tokyo, l'an prochain, seront, j'en suis certain, une nouvelle occasion de faire la démonstration au monde entier que la France est une grande nation de voile.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons qu'un maximum de Françaises et de Français aient la chance de pouvoir profiter de notre sport. Ceci doit se faire dans un club, lieu de convivialité, de sécurité et d'apprentissage. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés à travers ce projet sportif fédéral qui va guider notre activité pour les 5 prochaines années et qui s'inscrit d'ores et déjà en cohérence avec les actions menées en 2019. En effet, comme vous allez le constater, celles-ci se sont déjà concentrées sur les objectifs structurants de notre PSF à savoir l'accès à l'eau pour tous, le rôle d'accompagnateur de votre Fédération, le Club au cœur du Projet et l'accès puis le maintien au plus haut niveau.

Commençons d'ailleurs par évoquer cette recherche permanente de la haute performance illustrée par les brillants résultats sportifs de nos athlètes à l'échelle internationale.

Comme en 2018, l'Equipe de France a confirmé cette année sa place sur le podium des nations mondiales à l'image de nos Marins de l'Année Camille Lecointre (Brest Bretagne Nautisme) et Aloïse Retornaz (SN Sablais). L'équipage en 470 Femmes a remporté sur le plan d'eau olympique le Test Event, grande répétition générale des futurs Jeux Olympiques. Cette victoire vient récompenser une très belle année pour Camille et Aloïse qui ont également ramené une médaille de bronze des Mondiaux à Enoshima. La planche à voile française continue aussi de briller à l'image de Pierre Le Coq (CMV St Brieuc), 3^{ème} des Championnats du Monde de RSX au Lac de Garde, ou de Charline Picon (SR Rochelaises) 2^{ème} sur le Test Event. Comme vous l'aurez compris, peu importe le report d'un an, la FFVoile sera ambitieuse au Japon, surtout qu'elle a déjà la certitude d'être représentée dans 9 séries sur les 10 disciplines olympiques. En effet le Nacra 17 et le 49er FX français se sont qualifiés pour les JO en 2019, s'ajoutant aux 7 séries qui avaient déjà composé leur billet. Il ne reste désormais plus qu'à encourager nos Finnistes pour essayer d'atteindre le Grand Chelem en matière de qualifications.

Soulignons que ces très bons résultats ont été obtenus grâce au très sérieux travail des membres de l'Equipe de France, accompagnés par des entraîneurs nationaux et des équipes support dont il faut souligner la grande compétence et le très fort engagement.

Et puisque je parle de voile olympique, il convient de noter que l'année 2019 a également été marquée par l'organisation du premier Championnat d'Europe Offshore illustrant la belle victoire diplomatique française remportée en 2018 avec l'arrivée de la Course au Large aux JO.

En kite, lui aussi olympique en 2024, notons les victoires de Nicolas Parlier (CV Arcachon) aux Championnats du Monde en Formula Kite et d'Axel Mazella (Hyères Kitesurf Association) lors des Mondiaux de Kitefoil Open.

A ce titre, la FFVoile a d'ailleurs œuvré au niveau international pour sécuriser les décisions des épreuves olympiques pour 2024. L'année 2019 a été celle du choix des équipements pour les JO de Paris avec notamment l'annonce du foil pour la planche à voile.

En planche à voile justement, et notamment en Funboard, l'année a été une fois de plus exceptionnelle dans toutes les disciplines que ce soit sur le circuit de la Coupe du Monde PWA ou sur les championnats d'Europe et Monde IFCA. En effet, chez les hommes, Pierre Mortefon (CN Corbières) remporte le titre de Champion du monde PWA Slalom, et chez les femmes, il faut noter un podium 100% français avec Delphine Cousin Questel (Saint Barth YC) sur la plus haute marche comme championne du Monde.

En Match Racing, la saison de Pauline Courtois (CVSAE) fut impressionnante : 3^{ème} du Championnat du Monde de Match Racing Féminin, Championne d'Europe, 1^{ère} des WIM Series (circuit mondial de Match Racing féminin) et 1^{ère} à la ranking list mondiale féminine.

En SB20, lors du Championnat du Monde qui se tenait au mois d'octobre à Hyères, la Délégation Française a réalisé à nouveau le tour de force de ramener la Médaille d'or avec Robin Follin, du CN Ste Maxime, et son équipage.

Félicitations également à Damien Seguin du SNO Nantes qui remporte une nouvelle fois le Championnat du Monde en 2.4. tout en étant engagé en 2020 sur un projet de tour du monde en solitaire sur le Vendée Globe.

L'élite brille et la relève se prépare : la France s'est positionnée 2^{ème} nation au Championnat du Monde Jeunes à Gdynia en Pologne en juillet 2019. Adressons un coup de chapeau à Fabien Pianazza (du CN Angoulins) en RSX 8.5 qui remporte le titre mondial, européen et national et qui est logiquement récompensé Meilleur Espoir 2019.

La France était aussi présente dans le circuit Sail GP avec un équipage français composé d'athlètes olympiques, d'équipiers issus des dispositifs fédéraux dont une femme de renom en la personne de Marie Riou. La France a aussi pu démontrer son savoir-faire en matière d'organisation d'événements en organisant la finale de Sail GP à Marseille. Bravo aux clubs et bénévoles locaux !

Comment ne pas parler de notre rayonnement international sans mentionner l'historique Semaine Olympique Française, fortement chahutée en 2019 par un calendrier

international incohérent. Une petite équipe travaille activement à un positionnement mérité. La relance d'un circuit européen EUROSAF est une piste crédible.

Gardons à l'esprit que la finale de la Sailing World Cup s'est déroulée à Marseille au printemps 2019. La réussite y a été totale tant au niveau de l'organisation, qui répond déjà quasiment au standard olympique, qu'en matière de résultats tricolores. J'ai ici une pensée très émue pour Régis Béranguier qui a été, avec son épouse Marie-Claude, la clef de voute de ces deux régates internationales 2019.

D'une façon plus générale, des bateaux de série aux bateaux volants, en passant par la planche, le kite, le dériveur, les multicoques, les géants des mers sur foils ou la voile radiocommandée, tous sont au cœur de nos préoccupations et se retrouvent dans notre calendrier. L'animation et les pratiques compétitives dans les ligues, les CDVoile et les clubs sont un enjeu majeur pour la Fédération, et ceci depuis toujours.

Dans la discipline Course au Large non-olympique, l'année 2019 aura été palpitante et bien chargée ! De belles victoires françaises sur la Transat Jacques Vabre en IMOCA (Charlie Dalin du SNPH, ex-skipper MACIF, et Yann Elies du CMV St Brieuc), en Multi 50 (Gilles Lamiré du CN de Cancale et Antoine Carpentier de la SNT), en Classe 40 (Ian Lipinsky du CN Lorient et Adrien Hardy du SNO Nantes). Le titre de Champion de France Elite de Course au Large couronne un bizut sur ce circuit sportivement très engagé, une première : Benjamin Schwartz (du CN Lorient). Incroyable Solitaire du Figaro avec un plateau impressionnant, un nouveau bateau Figaro 3, des rebondissements à chaque étape et un beau vainqueur (Yoann Richomme, lui aussi ex-skipper MACIF, de la SNT). Enfin les Ultims clôturent l'année avec la Brest Atlantiques qui a réuni 4 Ultims, véritables Formules 1 des mers. Après un grand parcours en Atlantique Sud et Nord et un départ dans des conditions musclées, Gitana – Charles Caudrelier (CN Hoedicais) – Franck Cammas (YCPR Marseille) et Yann Riou (CN Ile Tudy) se sont imposés.

Sur le Tour de France à la Voile remporté par le Team Beijaflora, skippé par Valentin Bellet (CN Chatelaillon), le podium est complété par des équipages exclusivement jeunes. Cette génération promet !

Les Championnats de France ont été une réussite : 1500 participants sur les Championnats de France Jeunes et 2 000 participants sur les Championnats de France des Classes et des Pratiques. Ces championnats sont les finalités nationales dans la construction d'une saison sportive pour les licenciés compétitifs de la FFVoile. Leur organisation a été sans faille, merci à tous les clubs impliqués dans ces événements pour leur engagement indéfectible. Nous devons continuer à encourager la transversalité des pratiques à l'image de la mutualisation des organisations sportives et des moyens afférents, par exemple le regroupement des championnats de France Jeune et Sénior en Kitefoil et Windfoil anticipant l'intégration du Wingfoil.

L'ENGIE Kite Tour a été, pour la FFVoile, une grande première en 2019 avec 4 étapes où se sont côtoyés les sportifs de haut-niveau et le grand public.

Du côté de la Ligue Nationale de Voile, 16 clubs étaient engagés. La Ligue de Normandie (à Léry-Poses) et le Yacht Club de Cannes ont su organiser de très belles régates, toujours aux côtés du Partenaire SAP.

En « e-sport », « e-sailing », voile virtuelle, World Sailing a relancé un Championnat du Monde, en collaboration avec Virtual Regatta, avec une possible déclinaison par Fédération. La FFVoile a fait le choix de s'y impliquer en organisant la finale du Trophée National E-sailing qui s'est déroulée pendant le salon nautique la veille du Top clubs.

L'enthousiasme des acteurs de la Voile Radio Commandée a été démontré par l'organisation de 234 courses.

Avec près de 5100 épreuves en 2019, le dynamisme de nos clubs et de nos territoires dans les pratiques compétitives se maintient. Bravo à toutes ces structures et aux bénévoles qui œuvrent quotidiennement pour offrir à nos pratiquants de belles compétitions ! Parfois, il est d'ailleurs ardu d'harmoniser un calendrier toujours plus fourni mais ne nous plaignons pas de voir cette intense activité contribuer à accueillir toujours plus de voiles sur l'eau. Tous les clubs sont impliqués à leur échelle et à leur taille. Prenons l'exemple de la Société Nautique de la Trinité, Club Sportif de l'Année 2019, capable d'organiser 77 jours de régates par an. Pensons aussi à toutes les plus petites structures qui agissent en mer ou sur plan d'eau intérieur pour animer un dynamisme sportif local ou régional...

Ces brillants résultats sportifs viennent récompenser les efforts des clubs, des Comités Départementaux et Territoriaux de Voile, des Ligues, des Pôles et de la FFVoile qui maintiennent leur engagement sur la détection, la sélection et l'accompagnement de jeunes sportives et sportifs à fort potentiel. Que ce soit en Voile Olympique, en Inshore ou en Course au Large, les investissements dans les dispositifs Relève portent leurs fruits. Les champions de demain sont dans nos clubs et nous pouvons en être fiers...

Mais à quoi servent les performances si elles sont déconnectées de la vie de la fédération ?

En 2019, le Pôle Prospective et Développement Economique a continué d'engager des actions structurantes pour aider à améliorer la qualité et la diversité des activités dans les structures fédérales. Le schéma de labellisation guide nos campagnes de labellisation avec un service fédéral d'ingénierie : édition d'outils pédagogiques et rédaction de nouvelles fiches bonnes pratiques (foiling school, soirées E-Sailing...), étude prospective sur les Ecoles Françaises de Voile qui délivrent plus de 1 000 passeports. La thématique retenue portait sur « Quels besoins de services fédéraux pour répondre aux enjeux de développement du réseau fédéral demain ? ». Le travail a permis de rencontrer sur site 35 structures et a fait remonter l'information du terrain afin de continuer à proposer des services en adéquation avec les attentes des clubs.

Permettez-moi également de mettre en avant une belle initiative fédérale avec le projet social « La Mer est à Vous » visant à l'intégration professionnelle des jeunes en zones sensibles. Nous savons aujourd'hui que ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2019 du Ministère du Travail, 100% inclusion, la fabrique de la remobilisation. La

FFVoile, en collaboration avec plusieurs ministères, les acteurs du nautisme et de la plaisance, les autorités nationales et locales compétentes en matière d'insertion et d'emploi, souhaite capitaliser sur les savoir-faire communs pour construire l'héritage 2024. « La Mer est à Vous » a pour objectif d'acculturer, au sein du réseau des Ecoles Françaises de Voile, à l'environnement maritime, des centaines de jeunes, de janvier 2021 à septembre 2023, pour favoriser leur insertion durable au sein d'un parcours orienté vers les métiers maritimes. Le projet cible en priorité les jeunes, hommes ou femmes, âgés de 18 ans ou plus, en situation de handicap ou non, issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) ou des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Les métiers de la mer, dans toute leur étendue, restent des choix professionnels insuffisamment connus et recherchés par des candidats jeunes à la sortie de leur formation initiale ou par des adultes en reconversion professionnelle. Le potentiel offert par ces filières maritimes permet pourtant d'offrir des carrières et une insertion durable dans l'emploi. La « Mer est à Vous » sera l'un des outils d'animation pour atteindre cet objectif de coopération au sein de l'écosystème maritime français et un levier de développement pour nos clubs.

Cette acculturation à la mer passera évidemment par une forte sensibilisation aux enjeux environnementaux liés à notre activité. Cette meilleure prise en compte de l'environnement constitue un axe fort de notre Projet Fédéral. Elle s'est par exemple matérialisée en 2019 par l'envoi d'un questionnaire réalisé pour prendre la mesure du problème d'invasion des algues et plantes aquatiques. Cette étude a permis de confirmer des chiffres inquiétants. De juin à septembre, sur certains plans d'eau, 81% de l'activité nautique est impactée par la présence de végétations aquatiques et 67% des structures ayant répondu déclarent la présence de nouveaux types de végétations aquatiques au cours des 10 dernières années. Afin de pouvoir mieux appréhender cette problématique, le Département ESE de la FFVoile, bénéficiant de l'aide précieuse et de l'expertise de l'Agence Française de Biodiversité, a notamment édité une affiche présentant les bonnes pratiques à adopter pour éviter de favoriser la propagation de végétations aquatiques invasives.

Essayer de lever les freins à notre développement tout en saisissant les nouvelles opportunités sociétales, c'est un enjeu crucial pour la FFVoile. Dans ce contexte nous avons énormément œuvré en 2019 concernant le sport-santé. Je me réjouis que la Voile Santé soit reconnue par le Ministère et le CNOSF comme pratique sport santé. Il s'agit désormais de développer le label Coach voile Santé pour la formation des professionnels souhaitant encadrer ces pratiques. En 2020, nous devons finir d'élaborer les contenus de formation adaptés à des activités nautiques ayant un impact positif pour la santé. Quelques élus ont également permis la réussite de l'opération « Naviguer crémé, c'est gagner ». Il s'agissait d'une sensibilisation au risque solaire lors de deux manifestations Coupe de Bretagne (St Malo) et sur une opération grand public à Nantes (SNO).

Concernant toujours le développement de nos clubs, parlons également de voile scolaire puisque la FFVoile a mis en place depuis plusieurs saisons une action à destination des écoles primaires grâce à un partenariat avec le jeu « Virtual Regatta ». Lors de courses au large, les classes peuvent choisir un bateau sur le jeu et faire la course virtuelle dans le même temps que les skippers. A l'issue de la course, qui était la Mini Transat en 2019,

un classement des classes est établi. C'est l'occasion pour les professeurs d'aborder des notions transversales à travers l'aventure d'une course au large. A noter que l'opération voile virtuelle, ouverte au second degré (collèges et lycées) est désormais soutenue par le ministère de l'Education Nationale en étant inscrite sur « Eduscol », le portail des projets scolaires à destination du corps enseignant. Cette action trouve une finalité concrète car les coordonnées des classes sont transmises aux ligues, ainsi qu'aux référents « voile scolaire » afin qu'ils proposent aux classes concernées de prolonger l'aventure par des séances de voile réelle. L'édition 2020 aura pour support le Vendée Globe et il est prévu d'ouvrir l'opération aux universités permettant ainsi de couvrir l'ensemble du parcours scolaire.

En matière de formation, la FFVoile a rénové son Règlement des diplômes, qualifications, habilitations, fonctions et formations avec l'objectif de toujours mieux répondre aux évolutions de nos pratiques, de la réglementation de la formation professionnelle et aux besoins en développement de compétences de ses bénévoles et professionnels. Afin de compléter et rendre opérationnel le règlement, chaque certification et formation fédérale fait l'objet d'une fiche descriptive référentielle.

Parmi les fonctions référencées, je souhaite d'ailleurs souligner le renforcement des prérogatives de l'animateur de club qui est un bénévole capable d'organiser une activité de loisirs pour les membres. L'animateur de club peut notamment être mobilisé dans le cadre des Espaces Nautiques Surveillés qui ont fait l'objet d'importantes réflexions fédérales en 2019. Il s'agit de redécouvrir un outil à disposition des clubs pour proposer des activités libres et non encadrées mais sécurisées. Cette offre s'inscrit dans la volonté fédérale d'innover dans l'accueil des publics. D'autres initiatives comme l'action de formation sur les bateaux aérotractés, le lancement d'une mission d'expérimentation du concept Sea-Park ou relative aux activités sportives de base en sont d'autres exemples.

Et justement pour attirer et fidéliser de nouveaux pratiquants, il était également primordial de concrétiser nos réflexions sur la mise en place d'un titre à la journée. C'est désormais chose faite avec la création du titre de participation « Pass Voile » (4€ par jour pour location, cours particuliers, rando-rallye...) qui couvre toutes les activités hors compétition et qui est d'ores et déjà accessible pour nos clubs. L'expérimentation du CESE en Bretagne, et du principe de contrat d'objectifs en Normandie, permettent de tester différents schémas utiles dans la réforme des Titres et Licences qui pourraient se poursuivre en 2021.

Notre volonté de séduire de nouveaux pratiquants passe également par un renforcement de nos actions à destination des plaisanciers. Dans ce contexte, une convention a été signée avec Ocean Skills pour permettre d'augmenter la visibilité des Coachs Plaisance en leur permettant d'être référencés sur cette plateforme pour la partie formation pratique des clients abonnés.

Les pratiquants du kite sont un autre public que nous souhaitons attirer et fidéliser. L'intégration de cette discipline s'est donc poursuivie en 2019. J'en veux pour preuve la création du conventionnement Coach Kite (pour les professionnels indépendants) ou les riches analyses et préconisations sécuritaires émises par la FFVoile suite à quelques accidents. Plusieurs formations ont également vu le jour concernant la qualification

relative à la sécurisation de la pratique du kiteboard en compétition ainsi que pour les arbitres. C'est l'occasion de saluer le travail considérable de la CCA et de son nouveau Président Georges Priol. La formation d'un nombre croissant de jeunes arbitres illustre cette belle activité.

Et puisque je parle de kite et de nouveaux publics, je souhaite saluer le lancement d'« Elles de kite – horizon 2024 ». Il s'agit d'un programme spécifique pour détecter les potentiels et accompagner la performance féminine, dans la perspective des JO 2024, soutenu par la FDJ dans le cadre de son appel à projet « Performances pour elles ».

Concernant la voile féminine justement, sa Commission a poursuivi en 2019 la mise en œuvre du plan de féminisation, notamment en proposant aux clubs, CDVoile et ligues un appel à projets intitulé « Voile au Féminin 2019 ». 25 projets ont été déposés dont 16 ont été soutenus. La mise en place du WLS TROPHY, inspiré du succès de la Women's Cup, avec désormais 3 épreuves réunissant 279 filles illustre également le beau dynamisme de la voile sportive au féminin.

Le dynamisme est également présent au niveau de l'handivoile avec des actions qui s'articulent autour de 4 axes : l'accessibilité, la formation, la pratique régulière et la compétition jusqu'au niveau national. La 2^{ème} journée de l'Handivoile a mobilisé pas moins de 30 clubs. Un grand merci à Ag2r pour son soutien en faveur de la pratique pour tous.

Puisque je cite Ag2r, je souhaite profiter de ce rapport pour remercier l'ensemble de nos fidèles partenaires : Banque Populaire évidemment, la Marine Nationale, la Mutuelle des Sportifs, Marinepool, ENGIE pour le Kiteboard, Ag2r donc pour le Handivoile, SAP pour la LNVoile, Yamaha et Lacoste pour l'EDF ainsi que Ford malgré l'aspect trop « passager » de leur aide.

Ces partenaires privés sont indispensables à notre fonctionnement et ils viennent en complément des partenaires publics.

L'ANS devient l'interlocuteur-clé pour la haute performance et le développement des pratiques. Les échanges sont hebdomadaires.

Le Ministère des sports qui bascule résolument en mode projets dans nos relations conventionnelles (convention d'objectifs HN, convention pluriannuelle d'objectifs).

Les partenaires publics locaux pour certains événements : Ville de Marseille et Région SUD dans la perspective des JO ; TPM et la ville de Hyères pour la SOF...

Sur le plan institutionnel, le CNOSF reste le véritable pivot du mouvement sportif et agit en binôme avec Paris 2024 qui accroît logiquement sa présence et son activité. Paris 2024 avec qui nous partageons un impératif de triple réussite : une organisation exemplaire, des résultats exceptionnels et un héritage durable. Pour nous y aider, Jean-Pierre Champion, aujourd'hui membre d'honneur de la Fédération, et Pierre Caste ont accepté la désignation de Délégué Fédéral au suivi de la Préparation des JO Paris 2024 à Marseille. Il s'agira de nous représenter auprès des collectivités locales et territoriales

en liaison avec le BE de la FFVoile. L'héritage sera suivi à travers la labellisation Terre de Jeux 2024 de la FFVoile. Les jeunes sportifs ont été détectés et accompagnés à travers le projet Génération 2024 porté par la FFVoile avec un autre de nos partenaires historiques : l'ENVSN.

2019 a en effet concrétisé la mise en place effective et réussie du plan Génération 2024 avec l'organisation de nombreux stages nationaux de formation autour des fondamentaux de la performance. En partenariat avec l'ENVSN, la FFVoile accompagne également les sportifs de haut niveau vers un dispositif de formation adapté.

Toujours sur le plan institutionnel, la FFVoile continue de s'investir pleinement au sein de la Confédération du Nautisme et Plaisance sous la bienveillante attention de la Fédération des Industries Nautiques. Jean Kerhoas nous y représente pour traiter de problématiques nautiques qui deviennent de plus en plus présentes dans nos activités.

L'année 2019 aura été aussi l'année de la confirmation d'avantages liés à la licence négociés avec des partenaires : Gratuité sur les Salons, tarifs avantageux pour de la location, l'abonnement à de la presse sportive et spécialisée, l'achat de crème solaire, etc...

Ce fut également l'année de l'amélioration de plusieurs de nos outils : lancement de Espace Club, refonte de « fairedevoile » avec l'affichage des offres des clubs sur le site pour les structures utilisant des plateformes de vente en ligne multiples ou bien encore FREG dont la FFVoile est devenue propriétaire.

La référence à FREG me permet également de souligner les actions structurantes réalisées, parfois dans l'ombre, par la FFVoile en 2019.

Sujet-clé pour toutes les fédérations sportives, l'appel d'offres Assurances a été bouclé, comme tous les 4 ans après un lourd investissement des collaborateurs concernés. Il est à noter que la MAIF (pour la Responsabilité Civile) et la MDS (pour l'Individuelle Accident) ont été reconduites pour 4 ans, tout comme le cabinet MADER pour la gestion des sinistres. Leurs offres étaient les plus performantes. En outre, cela simplifiera réellement la gestion pour nos clubs et nos licenciés. Un courtier VERSPIEREN a été choisi pour donner plus de flexibilité à la FFVoile.

Au sujet de la réforme statutaire, si le choix a été fait par le CA de repousser à la prochaine olympiade la réforme du mode de scrutin pour l'élection des administrateurs de la FFVoile, l'année 2019 a été consacrée à la réforme des textes statutaires des ligues et de la fédération. Il s'agissait de clarifier/homogénéiser/sécuriser nos textes et préciser les dispositions électorales en vue des prochaines AG électorales. Un travail d'écriture tout d'abord, suivi d'échanges au sein des différentes instances BE, CA, CL pour aboutir enfin à la relecture et à la validation des textes des ligues a été réalisé ! Il s'agissait d'un travail certainement éprouvant mais nécessaire pour nos ligues et notre dispositif démocratique fédéral.

L'action dans les Ligues ne se résume pas au volet statutaire. Nous avons lancé une cellule d'accompagnement des territoires et des cadres ayant pour mission

d'accompagner les ligues régionales de voile dans la conception, le lancement et l'évaluation d'un plan de développement territorial au service des politiques publiques, à la croisée des objectifs ministériels, régionaux et des intercommunalités. Deux plans régionaux Nautisme et Voile ont été concrétisés à travers la signature d'une convention pluriannuelle entre les ligues concernées, la FFVoile et les présidences des conseils régionaux Sud et Occitanie. Ce concept évoluera vers celui d'animation des territoires. Pour cela, les incertitudes qui pèsent toujours sur l'avenir des Conseillers Techniques et Sportifs doivent être levées pour les intéressés et pour les fédérations qui les accueillent. Nous y sommes toujours attentifs.

Un autre sujet d'actualité, auquel nous sommes très attachés, concerne la prévention contre les violences dans le sport. En collaboration avec le ministère des sports, nous avons développé plusieurs outils de sensibilisation. Nous avons aussi organisé une cellule fédérale pour mieux accompagner les dirigeants des clubs : Prévention / Information / Formation / Alerte. Il est impératif de libérer la parole et d'inverser le sentiment de culpabilité de la victime en le portant vers le « prédateur ».

Dans un autre registre, la sécurité physique de nos pratiquants passe également par le renforcement des missions du Bureau Enquête Accident initialement créé pour le Kite. En 2019, ses fonctions ont été élargies à tous les supports. Des rapports et des recommandations suite aux accidents graves ont ainsi pu être produits et diffusés dans notre réseau. Ce travail sera précurseur de formations relatives à l'assistance des personnes pratiquant la voile légère.

Avant de conclure, je souhaite évidemment évoquer très brièvement le sujet des finances fédérales.

Elles sont à l'équilibre en 2019, avec même un résultat légèrement positif de 28k€. Nous avons réussi à maintenir une trésorerie opérationnelle tout en permettant aux clubs de consolider la leur à travers le projet « Avancer 1 million d'€ de trésorerie aux clubs ». Sachez par ailleurs, qu'en matière fiscale, le projet de rescrit « mécénat » pour diversifier les ressources est terminé. Nous sommes toujours en attente de réponse de Bercy.

2019 fut pour la FFVoile l'année de la nomination d'Ed Russo comme nouveau Trésorier, de Philippe Meunier comme Secrétaire Général Adjoint. Ce fut aussi l'année de l'arrivée de Pierre Ganter, Directeur Général. Nous pouvons vous dire aujourd'hui que, sans lui, la crise actuelle n'aurait pas été surmontée de la même manière. L'équipage a bien intégré son barreur. L'équipage a du potentiel et a fait face aux événements 2020 avec l'engagement et le talent que vous leur connaissez. J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel.

L'année 2020 sera inévitablement difficile vu le contexte, mais elle reste pleine de promesses. Le projet fédéral va être recalibré. Les équipes sont pleinement mobilisées comme vous avez pu le constater dans la gestion de l'accompagnement du réseau pendant la crise et plus récemment pendant la phase de déconfinement. Mais pas seulement, j'en veux pour preuve le fort investissement humain dans le cadre de la Campagne PSF FFVoile (ex-CNDS).

Sur le plan sportif, nous espérons un beau deuxième semestre 2020 avec comme point d'orgue le Vendée Globe, mais aussi et surtout de nombreuses voiles sur l'eau dans des régates locales, régionales puis nationales. Au niveau olympique, le report des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo n'a fait que renforcer la motivation de nos marins qui se préparent assidûment et qui attendent l'évènement avec impatience et ambition. Ce seront des échéances à ne pas manquer et je sais à quel point les athlètes tiennent à répondre présents et à faire briller la voile française à l'international. J'ai une confiance absolue en eux et je leur adresse évidemment tous mes vœux de réussite pour ces grandes échéances.

Réjouissons-nous de voir des voiles sur l'eau ! Réjouissons-nous de voir notre sport pratiqué partout ! Soyons fier de notre sport ; il apporte beaucoup aux pratiquants, il apporte beaucoup à la société.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale 2019.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Président. Alors je vois passer un message sur le chat concernant le rescrit fiscal, peut être que lors du rapport sur les finances il y aura l'occasion de l'évoquer ? Oui, Ed me confirme.

Je ne vois pas d'autre question, nous allons poursuivre. Il y a un très gentil message pour notre président avec des applaudissements. Merci !

Nous poursuivons notre ordre du jour, avec la partie finances pour laquelle je vais donner la parole à Ed Russo. J'en profite pour préciser que nous avons parmi nous nos commissaires aux comptes Monsieur Bernard Bazillon et Monsieur Alexandre de Froissard qui prendront la parole le moment venu.

III. [Rapport financier 2019](#)

1. [Présentation des comptes par le trésorier](#)

M. Ed RUSSO, Trésorier.- Bonjour à toutes et à tous, je vous présente ce matin le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2019 ; je vais faire cette présentation en deux parties car nous avons un évènement post clôture avec l'arrivée de la crise sanitaire et il s'agit d'un évènement post clôture pour lequel il faut adresser ce volet dans bilan et compte de résultats de l'exercice 2019, après je passerai la parole à notre associé KPMG, Bernard Bazillon pour conclure ce chapitre bilan et compte de résultats 2019.

L'année 2019 est largement en ligne avec le budget prévisionnel approuvé en mars 2019. Le budget prévisionnel prévoyait un résultat net de 19 k€ et le résultat réel mentionné par Nicolas tout à l'heure en 2019, positif de 28 k€. Quand on regarde les produits au total il s'élève à 13 631 k€ pour une prévision 2019 à 13 135 k€ soit un écart de 495 000 € de plus ; cet écart de 495 000 euros par rapport au budget prévisionnel s'explique

essentiellement par trois avenants de la convention d'objectifs pour un total de 460 000 € sur l'écart de 495 000 € par rapport au budget prévisionnel.

Si on revient rapidement sur l'activité de licences en 2019, d'abord sur le nombre de licences puis après le produit, on a une quasi stabilité en 2019 par rapport à 2018 avec 274 611 licences en 2019 par rapport à 274 653 en 2018 soit une légère baisse de 42 licences. Cette baisse est due à une légère baisse de licences adultes de 373 soit 0,6% et aux licences temporaires de 1155 soit -6,9 % compensées par une hausse des passeports voile à hauteur de 1'572, soit +1,0% Je dois féliciter deux régions, la ligue de Bretagne qui est en hausse au niveau des PVR de 1 727, et la région Pays de la Loire qui est en hausse de 1 237.

Au total les charges s'élèvent à 13 603 k€ par rapport à une prévision de 13'118 k€ soit un écart de 485 000 € et là encore ce sont les avenants de convention d'objectifs de 460 000 € qui explique cette hausse de charge.

Quand on prend le total produits moins le total charges on arrive à un résultat net de 28 000 € pour l'année 2019, le montant des investissements en 2019 s'élève à 816 k€ soit une baisse de 246 000 € par rapport à la prévision en raison d'un report de 108 k€ des projets d'investissements informatique, une baisse des travaux liés à l'immeuble (-29 k€) et des reports d'équipements Haut-Niveau (-124 k€). Par rapport aux investissements 2018, 2019 est en légère baisse de 55 k€, essentiellement de l'informatique.

Enfin, au niveau de la trésorerie nette à fin 2019, elle s'élève à -73 k€ par rapport à celle de fin 2018 de -225 k€, soit une amélioration de 151 k€ en raison d'une meilleure gestion de besoin en fonds de roulement.

Quand on regarde le bilan total fin 2019, le total de l'actif et du passif s'élève à 7'634 k€ à fin 2019 contre 8'075 k€ à fin 2018, soit une légère baisse de 442 k€ due à la baisse de l'actif circulant de 450 k€ (baisse des actifs circulants).

Quand on regarde les fonds propres en 2019 à hauteur de 2 194 k€ et on compare ça au bilan total actif et passif de 7'634 k€, ça nous donne un ratio de 29% qui reflète une situation saine pour la Fédération Française de Voile.

Je dois ajouter que ce ratio sous-évalue la situation financière car grâce à la bonne et prudente gestion historique depuis de longues années, la FFVoile a un actif au bilan qui est sous-évalué par rapport à sa valeur de marché ; si nous devions mettre le bâtiment à sa juste valeur du marché aujourd'hui le ratio de 29 % deviendrait 52% avec cette réévaluation du bâtiment.

La deuxième partie de cette présentation concerne les éléments post clôture, entre les dates de clôture des comptes le 31 décembre 2019 et l'arrêté des comptes par le CA le 6 mars dernier est survenue la crise sanitaire Covid 19. Avec cette crise, il a été décidé par le gouvernement un confinement strict en France et ce à compter du 17 mars. A partir de cette date, un plan de continuité d'activité a été mis en place au niveau de la FFVoile pour assurer l'accompagnement quotidien de nos structures, la refonte du calendrier, la poursuite des activités, le maintien des services informatiques etc ... ce plan de continuité d'activités s'est mis en place grâce à un fort accroissement de l'outil GoToMeeting et le télétravail des collaborateurs. J'ai mis dans ce tableau que vous voyez

à l'écran quelques indicateurs par rapport à un mois typique 2019 comme le mois de juin listé dans le tableau où nous avons environ 100 sessions, nous sommes passés au cours du mois d'avril 2020 à plus de 500 sessions pendant ce même mois avec quasiment 4000 participants et 35 mn de session. En moyenne, il y a eu 2 réunions du BE par semaine, de réunions d'informations avec les présidents de ligue et du CA toutes les 2 semaines. En moyenne, 2 réunions par semaine avec les responsables de département et chefs de service et surtout la mise en place de l'activité partielle concernant 24 personnes sur 44 soit 1 810 heures juste pour le mois de mars et avril et 100 jours de congés payés pris sur ces mêmes mois.

Les impacts financiers sont difficilement évaluables à cette époque c'est-à-dire le 6 juin après quelques semaines de crise concernant 2020 et, bien sûr, je vais rentrer plus dans le détail avec ce chiffre dans le prochain chapitre relatif au budget 2020 mais il est nécessaire d'en parler dans ce paragraphe événement post clôture pour la fin de l'année 2019.

- L'hypothèse d'une baisse de 25 % de licences club FFVoile sur l'année par rapport à 2019.

- L'hypothèse d'une baisse de 30% de passeports voile et licences temporaires et titres de participation.

- Une perte d'une partie des produits des partenaires, des économies mécaniques relatives à la baisse de licences, au niveau des assurances et des ristournes aux ligues, puis un effort considérable de tous les départements et services afin de réduire les charges à hauteur de la baisse des produits sans pour autant éviter un prévisionnel de perte nette de l'ordre de 400 000 € que nous verrons dans le prochain chapitre.

Je vais passer la parole à Monsieur Bernard Bazillon, associé KPMG.

2. Rapports du Commissaire aux comptes

M. le Commissaire aux comptes.- Bonjour Mesdames et Messieurs, je remercie beaucoup Ed pour avoir dans son rapport déjà présenté l'information du résultat et la situation financière de la fédération d'une façon explicite et très didactique et aussi pour avoir fait une mention qui était importante sur l'impact de cette crise sanitaire de la Covid 2019, sur les comptes 2020 de la Fédération.

En effet, nous avons pu, en lien avec les services de la fédération, que je remercie aussi pour leur diligence, arrêter ces comptes et effectivement ça s'est fait aussi dans une phase un petit peu particulière puisque les comptes ont aussi été arrêtés de façon digitale mais les choses se sont bien passées puisque des comptes ont été arrêtés lors du conseil d'administration le 6 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date et évidemment dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid 19.

Comme le 6 mars 2020 était antérieur à la date de début de confinement, il n'y a pas eu de mention spécifique sur l'impact titre de l'exercice 2020 dans l'annexe des comptes annuels de la fédération mais il était important que, lors de cette assemblée, vous puissiez mentionner ces chiffres et d'ailleurs dans notre rapport dans la partie vérification spécifique nous indiquons que « s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion, relatif aux effets de la crise liés à la Covid 19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels », ce qui a été fait et je vous en remercie.

Concernant l'opinion que nous avons sur les comptes, nous certifions donc que les comptes sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle à la fois du résultat des opérations de l'exercice écoulé, que Ed vient de vous donner, mais aussi de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

Donc, c'est une certification sans réserve finalement sans observations non plus puisque nous n'avons pas eu d'éléments particuliers dans l'annexe qui auraient mérité un renvoi et donc une observation de la part du commissaire aux comptes. Nous avons d'ailleurs pu faire avec Alexandre de Froissard qui est d'ailleurs présent à cette assemblée générale, et qui est directeur de missions et qui a mené à bien cet audit, nous avons pu avancer pas à pas jusqu'à cette AG et avoir aussi une réunion de synthèse avec les services et le trésorier, concernant les diligences ainsi que les remarques et recommandations que dans le cadre de la mission de commissaires aux comptes nous souhaitons adresser à la fédération afin d'améliorer comme il se doit la qualité de l'information comptable et financière de cette organisation qui il faut bien le dire pour nous, et notamment lorsque vous lisez l'annexe des comptes annuels qui est un élément indispensable et indissociable des comptes annuels constitués du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Pour ceux qui ont quelques allergies aux chiffres, l'annexe est écrite en français et donne pas mal d'explications et de compléments d'informations par rapport au tableau précédent et semble d'une bonne tenue. Voilà ce que j'avais à dire, je ne sais pas si je parle du Rapport spécial aussi sur les conventions réglementées à ce moment-là de l'assemblée ou plus tard ? Oui, c'est le bon moment me dit-on ! Donc je vous donne communication puisque c'est à titre informatif que le commissaire aux comptes donne les informations concernant les conventions dites réglementées, c'est-à-dire les conventions qui existent entre la fédération et d'autres organisations pour lesquelles vous avez des dirigeants communs.

Concernant les nouvelles conventions, il nous a été donné avis d'aucunes nouvelles conventions passées au cours de l'exercice et dans le cadre de notre diligence nous n'en avons pas trouvé non plus.

Par contre nous avons déjà une convention passée au cours de l'exercice antérieure dont l'exécution s'est poursuivie au cours de cet exercice, il s'agit de la convention passée avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques puisque nous avons deux personnes concernées, Monsieur Nicolas Hénard Président la FFVoile et administrateur de l'Ecole et Madame Sylvie Harlé, Secrétaire Générale de la FFVoile et administratrice aussi de l'ENVS. Cette convention concerne la collaboration et des partenariats techniques, pédagogiques, matériels et logistiques avec l'ENVS et en termes de chiffres, le montant facturé à la FFVoile sur l'exercice dernier, donc clos le 31 décembre 2019, s'est monté à 237 443 €. Voilà ce que j'avais à dire Messieurs Dames. Je vous remercie de votre attention.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci beaucoup tout était très clair, nous n'avons pas de questions sur le chat à ce stade et donc je fais un tour de table et propose donc que nous nous préparions à lancer le vote de ces comptes.

Vous allez voir s'afficher la résolution qui vous est proposée, on m'informe que nous avons actuellement 131 votants représentant 98 332 voix, je précise qu'à 10h38, pour le vote du PV, sur 151 inscrits représentant 106 245 voix nous avons 131 présents ou représentés totalisant 98 332 voix. Je précise que cette assiette peut changer à chaque

vote puisque le système réévalue à chaque vote combien de personnes sont présentes. Je précise aussi que la première connexion fait foi, c'est-à-dire que même si vous perdez la connexion vous êtes considéré comme étant présent à l'assemblée générale.

3. Approbation des comptes de l'exercice clos

Donc la résolution s'est affichée " **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les comptes de l'exercice 2019 et les rapports des commissaires aux comptes tels qu'il lui ont été présentés incluant les conventions réglementées**".

Donc nous avons 132 votants au moment où nous allons lancer le vote et je propose que nous lancions ce vote que l'équipe technique va afficher. Le vote est ouvert pour les comptes. Nous attendons 132 votes. Vous avez la résolution qui est rappelée en haut de l'écran à gauche. Pensez à cliquer sur valider et pensez à le faire plusieurs fois si vous avez plusieurs votes, rappelez-vous que vous pouvez changer votre vote tant que le vote est ouvert. 127 votants pour l'instant. Pensez à rafraîchir votre page si vous n'avez plus de connexion ou à changer de navigateur pour ceux qui ont des problèmes. Il manque encore 2 votes. On clôture le vote.

La résolution est adoptée par 97,6% des voix. Elle est donc adoptée.

4. Affectation des résultats

La deuxième résolution liée aux comptes, elle va vous être affichée : " **L'Assemblée Générale de la FFVoile décide d'affecter le résultat 2019 en Réserves**".

On va pouvoir lancer l'affichage du vote. Le vote est ouvert. Nous avons 128 votants à ce stade, 129, il nous en manque 3. 130, on va bientôt clôturer le vote. 131, presque parfait. Le vote est clos.

Nous avons 100 %

Je vais donc redonner la parole à Ed Russo pour la partie budget de l'année 2020, budget prévisionnel.

IV. Budget prévisionnel 2020

M. LE TRESORIER.- Merci Sylvie ; Ce budget est le résultat de l'exercice qui a démarré vers le 15 avril et qui était géré essentiellement par la direction générale de la fédération et qui a abouti à l'approbation de ce budget le 6 juin par le Conseil d'administration.

Je vais vous présenter ce budget.

Tout d'abord page 2, première réserve, la non consommation des fonds ministère est considérée en fonds dédiés soit un report de la subvention en 2021. J'explique cela : quand il y a non consommation d'une subvention du ministère des sports, de l'Agence Nationale du Sport, il y a deux options qui peuvent arriver, soit la non consommation est très faible et la subvention reste dans les comptes de la fédération en produits, ou bien le

montant non consommé est plutôt considérable et il est bien identifié à certaines actions et dans ce cas cette subvention est reportée à l'année suivante dans ce que l'on appelle les fonds dédiés.

Dans les hypothèses prises ici, nous avons considéré que 100 % de la non consommation de fonds ministère est reporté en 2021, c'est-à-dire que nous n'avons pas le produit relatif à cette subvention même si on a baissé les charges. Juste pour vous donner une idée, en 2019 nous avons consommé 97,6 % de subvention, en 2020 on a 3 millions de subventions entre la convention d'objectifs de 2,4 millions et 641 000 pour la CPO soit 3 millions au total, si on consomme en 2020 96,6% comme en 2019, cela fera 72 000 € de subvention non consommée en 2020 qui pourrait éventuellement contribuer au résultat net puisque c'est ce qui s'est passé en 2019.

En commentaire les chiffres sont exprimés en milliers d'euros sauf commentaire spécifique.

Réserves et commentaires

Réserves:

- La non-consommation des fonds ministères est considérée en fonds dédiés, soit un report de la subvention en 2021 (et une perte du produit en 2020).

Commentaires :

- Chiffres sont présentés en milliers d'euro sauf commentaire spécifique
- Les fonds propres de la FFVoile au 31 décembre 2019 sont à hauteur de 2,2M€. La perte d'exploitation prévue en 2020 dans ce Budget 2020 (compte tenu de la crise sanitaire) sera affectée sur les fonds propres (réserves et fonds associatifs) au moment de la clôture des comptes 2020



Nous passons page 3, il y a 4 colonnes de chiffres, la première est le réel 2018, la deuxième colonne c'est le réel 2019 que nous venons de voir dans le dernier chapitre, la troisième colonne c'est le budget dont on va parler et enfin la dernière colonne c'est l'écart entre ce budget 2020 et le réel 2019.

Pour la ligne Produits, on voit dans la dernière colonne qu'il y a une baisse de produits de 3 176 000 €, qui est un montant considérable et qui est une baisse de 23,3 % par rapport à 2019.

Dans cette baisse de 3,2 millions il y a des baisses mécaniques et des baisses qui sont de vrais manques à gagner. Pour la partie mécanique, comme le vous le savez, l'année dernière il y a eu la Sailing World Cup final à Marseille et face à sa disparition en 2020 cela entraîne une baisse mécanique de 500 000 € de Produits essentiellement de subventions.

Aussi, comme il y avait des avenants de subvention CO en 2019 que nous n'avons pas prévu en 2020, cela fait une baisse mécanique de 500 000 €. Il y a aussi une modification de traitement du chiffre d'affaires de la Boutique que je vais expliquer dans la page suivante de 400 000 € et au total ces trois ajustements mécaniques expliquent les 1,4 millions de la baisse de 3,2 millions.

Sur le manque à gagner qui est pratiquement les 2 millions restants, il y a un manque à gagner au niveau des licences, une baisse de produits de licences de 1 million d'euros. L'annulation de la SOF a fait un effet de 0,3 millions d'euros, la baisse de l'activité de la Boutique qui est prévue dans ce budget est de 0,6 millions et il y a divers produits

spécifiques dans les départements à hauteur de 400 000 qui sont en baisse également par rapport à 2019.

FFVoile – Synthèse du Budget 2020

Libellés - K€	2018	2019	2020B	B vs 19
Produits	12,850	13,630	10,455	(3,176)
Charges	12,900	13,603	10,637	(2,966)
Résultat d'exploitation	(50)	28	(182)	(210)
Report des fonds dédiés			(214)	(214)
Résultat Net (perte)	(50)	28	(396)	(424)

- La perte d'exploitation de (182K€) inclut un aléa de (261K€) pour couvrir des éventuels risques sur le produit de licences
- En outre 214K€ d'économies des charges relatives aux fonds ministères sont reportées en 2021 en fonds dédiés



Au niveau des charges, il y a également 2 parties. Il y a des baisses mécaniques qui sont relatives aux 3 baisses mécaniques des Produits mais aussi au niveau des licences, quand il y a une baisse de licences il y a une baisse mécanique aussi d'assurances et de ristournes aux ligues de 400 000 au total et si nous ajoutons cette baisse d'assurances et de ristournes aux trois autres baisses mécaniques de Produits, cela fait une baisse mécanique de charges de 1,8 millions. Il reste 1,2 millions de baisse de charges qui étaient l'effort de l'exercice du budget de la direction générale entre le 15 avril et le 6 juin derniers.

Le premier sous total qui est le résultat d'exploitation, nous voyons une dette d'exploitation de 182 000 €, dans cette perte nous avons pris en compte un aléa à hauteur de 261 000 € qui est indiqué dans le texte en bas du tableau, car le manque de visibilité de reprise des licences sur cette deuxième partie de l'année est tel que nous considérons plus prudent de prendre un aléa sur les Produits licences pour la deuxième partie de l'année.

Cet aléa de 261k€ qui est effectivement une charge qui fait baisser le résultat d'exploitation et qui nous donne ce résultat d'exploitation négatif de 182 K€. En plus, il y a une ligne qui s'appelle report des fonds dédiés et justement dans la baisse de charges en haut, il y a une baisse de charges à hauteur de 214 000 € relatives aux subventions CPO et CO, nous avons considéré que ces économies de dépenses de fonds ministère seront dans un report de la subvention en 2021.

L'impact de l'économie baisse de charges des fonds ministère, est 0 en résultat net car nous avons reporté les subventions directement associées à ces économies. Ce qui fait que le résultat net 2020 prévu dans ce budget est à hauteur de 396 000 €.

Page suivante, le premier élément à regarder est l'hypothèse de licence. On voit dans les toutes premières lignes la perte de licences de 1,0M€ mentionnée en introduction.

FFVoile – Licences, Cotisations et Carte de Publicité

Perte de 1,0M€ net de l'effet inflation de +140K€ partiellement compensée par deux effets :

- Une baisse d'assurance licences de 205K€ et
- Une baisse de la ristourne aux Ligues de 167K€

Assurance:

- nouveau contracts négocié fin 2019
- Effet prix: (12K€)

Licences & divers	2018	2019	2020B	B vs 19
Licences	4,757	4,795	3,800	(995)
Cotisations Clubs	293	291	291	0
Carte de Publicité	59	54	54	0
Produits	5,110	5,141	4,145	(995)
Assurance	(851)	(863)	(653)	205
Ristournes Ligues et autres	(841)	(820)	(653)	167
Charges	(1,692)	(1,682)	(1,311)	371
Produits Nets	3,418	3,458	2,834	(624)
% du produits Licences	71.8%	72.1%	74.6%	

La manque de visibilité dans un contexte Covid-19 crée le besoin de la prudence qui se reflète dans un aléa de risque de 261K€ inclut dans les charges DVFAT



Le niveau de licences comme vous le voyez en 2018 et 2019 est toujours à hauteur de 4,8M à peu près et on prévoit en 2020 une baisse de 1M soit 3,8M. Cette baisse est partiellement compensée dans la ligne un peu plus bas avec une baisse de la charge d'assurances qui est normalement entre 850 000 et 863 000 et qui devrait être dans le budget 2020 à hauteur de 658 000 avec la baisse des licences. Deuxième ligne de charges relative aux licences et aux ristournes qui sont aussi une variable d'ajustement de la baisse des licences, cette ligne de charge va également baisser à hauteur de 167 000, ce qui fait que la baisse de 1,0M de produits de licences va avoir un impact en résultat net pour la fédération de 624 000 €.

Sur les 3,8M, entre les licences adultes et jeunes c'est 2,9M sur 3,8. Sur les passeports voile, temporaires et titres de participation 0,9M sur 3,8M€.

Page suivante sur les hypothèses :

FFVoile – Hypothèses des Licences

Adultes et Jeunes (volume):

- Au 5 mars 2020, 53% de volume 2019 étaient vendues depuis le début de 2020
- Sur le 47% du volume 2019 restant, l'hypothèse est une baisse de 50% versus 2019

Tempo et PV(R) (volume):

- 30% de baisse versus 2019 au total pour le PV(R) et Licences tempo

Titre de Participation (volume):

- 30% de baisse versus le plan 2020 avant Covid
- Prix de 4,00 euro sauf pour les 11 clubs participants actifs à l'expérimentation du Titre de Participation du CESE qui resteront au prix 2019, soit 2,20 euro

Un aléa de 261K€ (une charge) est prise en compte dans le résultat net



Au niveau de l'hypothèse des licences adultes et jeunes, nous avons pris une hypothèse simple : Au 5 mars 2020 il y avait 53 % de volume 2019 qui était déjà vendu en 2020, ce qui est normal puisque ça fait partie de la saisonnalité de vente des licences adultes et jeunes. Et sur les 47 % de volume restants, nous avons pris une hypothèse qu'il y aura une baisse de 50% par rapport à 2019.

Quand on regarde les chiffres à date, c'est-à-dire au 25 juin 2020, actuellement les ventes de licences adultes sont à hauteur de 38 954 par rapport à ce budget qui prévoit en fin d'année 43 131 licences en fin d'année.

Le reste à faire des licences adultes est donc 4 167.

Dans la même période l'année dernière entre le 25 juin et le 31 décembre 2019, il y avait 5 195 licences adultes vendues, soit une prévision de baisse en 2020 de 20% de licences adultes dans les derniers six mois, de 2020, il faut dire entre le 5 juin cette année et le 25 juin, c'est-à-dire jeudi dernier, on suit l'activité pour en voir la reprise et effectivement les licences adultes sont en hausse de 10% dans les dernières trois semaines par rapport à 2019.

Donc le budget prévoit une baisse de licences adultes de 20% dans les derniers six mois de l'année alors que sur la base de la tendance des dernières trois semaines, la vente des licences adultes est en hausse de 10%.

Même chose pour les jeunes, aujourd'hui on est 12 658, on prévoit de faire 13 914, soit 1261 licences restent à faire.

L'an dernier nous avions fait 2 394 pendant cette période de l'année, ça fait une baisse de 47% alors qu'actuellement entre le 5 juin et le 25 juin on est en hausse de 46%.

Tout ça pour vous dire qu'au 25 juin, nous avons déjà 90% du chiffre d'affaire licences adultes et jeunes vendues et il reste un peu moins de 10% à faire.

Quand on regarde les passeports voile et les temporaires, la situation est différente car à date nous n'avons fait que 17% du budget sur l'année.

Aujourd'hui, il y a 25 812 passeports voile vendus à date au 25 juin alors que l'an dernier il y en avait 44 604 c'est-à-dire une baisse de 42%. Nous prévoyons dans ce budget 91 068 passeports voile à vendre alors que l'an dernier il y avait 122 367 soit une baisse de 26%.

Quand on regarde l'activité du 15 mai au 26 juin, en 2020, c'est-à-dire un mois et dix jours environ, en 2020 nous avons vendu 19 820 passeports pendant ces dernières six semaines, alors que l'année dernière en 2019, il y avait 22 352 c'est-à-dire une baisse de 11% lors de ces six dernières semaines alors que le budget prévoit une baisse de -26%.

Sur les titres de participation, comme vous le savez nous étions en expérimentation l'année dernière avec la Bretagne, à hauteur de 17 165, nous prévoyons une baisse de l'ordre de 30% de ces titres de participation et environ 35 000 titres de participation vendus ailleurs dans toute la France pour un total de 54 000 titres de participation vendus.

A date, quand on regarde le total par rapport à ces 3,8M€ de produits de licences on a 74 % qui est déjà vendu et le reste à faire, dans les derniers six mois, c'est 26 %. Contre ces 26% qui restent à faire, c'est justement l'Aléa de 261 000 euros de risque associé à ce reste à faire de 1M qui peut être considéré comme prudent à ce moment-là, mais quand nous avons fait ce budget en mai et début juin, la visibilité sur la reprise de licences était loin d'être facile.

Nous pouvons passer au tableau suivant :

FFVoile – DESE						
Libellés - KEUR	CHARGES			PRODUITS		
	2018	2019	2020B	2018	2019	2020B
Département Economique Social et Environnemental	451	344	307	406	396	397
1 -Pole Prospective & Développement économique	182	144	91	146	164	164
2 - Emploi et Formation	134	94	69	123	107	80
3 - Animation - Vie des Clubs et des territoires	134	50	62	105	78	116
4 - Actions Transverses DESE	0	55	85	33	47	37

2020B Versus 2019 :

- Une réduction de périmètre d'une grande partie des actions prévues en 2020
- Des réunions de coordinations / séminaires / regroupements annulés ou réalisés à distance
- Des études reportées à 2021
- Un budget de 60K€ de Fonds de Développement intégré dans les actions transverses (part des 0,5€ d'augmentation des passeports voiles en 2020)

Ici on regarde le département DESE et on parle essentiellement du budget 2020 par rapport à 2019.

Il y a une réduction du périmètre d'une grande partie des actions prévues en 2020. Les réunions de coordination, séminaires, regroupements annulés ou réalisés à distance génèrent une économie et des études qui étaient prévues initialement en 2020 qui sont reportées. En revanche, on maintient dans ce budget le fonds de développement de 60K€ qui est le résultat de l'augmentation du passeport voile de 11€ à 11,50€. Ce fonds de développement va être activé dans la deuxième partie de l'année.

Tableau suivant sur le DCP Non Olympique :

FFVoile – DCP non Olympique						
Libellés - KEUR	CHARGES			PRODUITS		
	2018	2019	2020B	2018	2019	2020B
Département Compétition & Performance non Olympique	820	851	713	417	709	563
1 - Pôle Compétition Habitable & VL	302	319	198	216	233	137
2 - Pôle Compétition Habitable	171	176	174	107	118	91
3 - Pôle Compétition Voile Légère	17	34	30	27	28	27
4 - Pôle Haute Performance Non Olympique	236	155	88	0	146	79
5 - Pôle Haute Performance Series Olympiques 2024	93	167	223	67	185	229

2020B Versus 2019 :

- L'annulation sans report de nombreuses compétitions jusqu'à début août (LNF, 2 Engie Kite Tour, des CF, ...)
- L'annulation de stages ou d'actions dédiées
- La diminution de la coordination et des déplacements du fait de la baisse d'activité
- L'augmentation des charges Séries Olympiques 2024 du fait de l'arrivée de la Course au Large Double Mixed 2024

En 2020, par rapport à 2019 il y a un nombre très important d'annulations de compétitions, que ce soit le Tour de France à la Voile, Engie Kite Tour ou même les championnats de France, les annulations de stages et d'autres actions dédiées, la diminution de la coordination et des déplacements du fait de la baisse de l'activité et l'utilisation de GTM, et l'augmentation de charges prévues dans ce budget pour les séries olympiques 2024 avec l'arrivée de la course au large double mixte.

Pour le Haut-Niveau, il y avait un avenant de 300 000€ l'année dernière que nous n'avons pas prévu à ce moment, ce qui fait que les charges sont prévues en baisse par rapport à 2019 de cette hypothèse pour le moment. Il y a bien sûr l'annulation de nombreuses compétitions à l'international et l'annulation de stages d'entraînement jusqu'à mi-mai et bien sûr le report des jeux olympiques.

FFVoile – Haut Niveau

Libellés - KEUR	CHARGES			PRODUITS		
	2018	2019	2020B	2018	2019	2020B
Département Compétition & Performance - Olympique	2,387	2,508	2,138	2,150	2,322	2,355
HN Olympique	2,084	1,933	1,510	1,850	1,710	1,640
Dispositif France jeunes	303	575	627	300	613	715

2020B Versus 2019 :

2019 inclut l'avenant de 300K€ de juillet 2019

L'annulation de nombreuses compétitions internationales

L'annulation des stages d'entraînement jusqu'à mi mai

Le report des JO

Page suivante, Partenariats et Communication :

FFVoile – Partenariats et Communication

2020B vs 2019:

- Le nouveau partenariat MAIF de 80K€ explique la hausse de cette ligne
- Non-renouvellement du partenariat SAP (-30K€)

Baisse des charges :

- Marin de l'année -annulé
- Salon Nautique – annulé
- Équipe de France –forte baisse

Communication	2018	2019	2020B	B vs 19
Partenariats hors échanges	1,081	1,265	1,335	70
Echanges	415	142	100	(42)
Produits	1,496	1,406	1,435	29
Partenariats fléchés	(350)	(537)	(521)	16
Echanges	(415)	(142)	(100)	42
Produit net disponible	732	728	814	86
Dépenses & frais de fonc	(337)	(384)	(308)	76
Produits nets de la Comm	394	344	506	162
% du brut hors échanges	36.4%	27.2%	37.9%	
% Partenariats fléchés	32.3%	42.5%	39.0%	

Les partenariats du fait que ce sont des conventions à long terme, il n'y a pas d'impact important et cela reste relativement stable par rapport à 2019. Il y a un partenariat qui s'est arrêté en 2020 avec la crise Covid 19, SAP avec -30K€ mais il y a un nouveau partenariat avec la MAIF de 80K€ qui compense la baisse de SAP. Au niveau des charges de la Communication, il y a des décisions et actions qui ont été prises comme l'annulation du Marin de l'année, le Salon nautique et bien sûr la couverture de l'Equipe de France avec l'annulation des Jeux Olympiques.

Page suivante sur l'activité de la Boutique :

FFVoile – La Boutique

2020B vs 2019:

- Baisse technique en 2020 avec la sortie du chiffre d'affaires (soit -135K€) des ventes internes
- Forte baisse d'activité clubs (-40%) avec une baisse des budgets des clubs
- Renégociation du contrat Sextant pour économiser des frais fixes

Boutique	2018	2019	2020B	B vs 19
Chiffre d'Affaires	612	878	325	(553)
Ventes internes		338	135	(203)
Prix de revient	(580)	(796)	(288)	508
Marge Brute	32	82	37	(45)
% du brut ventes Externes	5.2%	15.2%	11.4%	
Charges fixes	(26)	(30)	(20)	10
Charges Informatique		(8)	(8)	(0)
Charges de fonctionnement	(2)	(8)	0	8
Marge Net Boutique	4	37	9	(28)



En 2019 la Boutique avait une forte activité, je dois vous expliquer dans la première ligne ce que nous avons convenu de faire avec nos commissaires aux comptes à partir de 2020.

Dans le chiffre d'affaires de la Boutique, il y a une partie de ce CA qui historiquement était relatif aux ventes internes c'est-à-dire les ventes aux départements DCP, DESE pour les activités comme les championnats de France ... les ventes internes entre la Boutique et les départements ne doivent pas être considérées comme un chiffre d'affaires externe, en conséquence dans la colonne budget de 325 000€ c'est uniquement le CA externe et on voit 135 000€ de ventes internes qui ne sont pas compris dans les produits de ce budget, ils sont juste affichés pour information, alors qu'en 2019 les 330 000 de ventes internes sont inclus dans le chiffre d'affaires de 878 000€. Ceci explique une grande partie de la baisse mais il y a également une baisse de l'activité car en 2019 les ventes aux clubs était à hauteur de 540K€ alors que l'on prévoit dans le budget 325 000€, une baisse de 200 000€ soit 40% avec la fermeture des clubs pendant quatre mois sur l'année.

Cette baisse d'activité nous a obligés à revoir le contrat avec Sextant qui nous a permis de conserver une marge nette positive de la Boutique à hauteur de 9 000€ dans ce budget 2020.

Sur la page suivante :

FFVoile – Grandes Epreuves

2020B vs 2019:

- Annulation de la SOF 2020
- Très peu de frais engagés partiellement compensés par une partie de la subvention reçue

Grandes Epreuves	2018	2019	2020B	B vs 19
SOF	373	236	8	(228)
SWC Final Marseille	379	471		(471)
Total Produits	752	707	8	(699)
<i>dont inscriptions</i>	261	154		
SOF	(443)	(283)	(12)	271
SWC Final Marseille	(484)	(504)		504
Marge brute	(175)	(80)	(4)	775
Frais indirects (staff FFVoile)	(80)	(80)	0	80
Marge nettes	(255)	(160)	(4)	80

Avec l'annulation de la SOF, il n'y a pas d'activités dans les comptes 2020, il y a un peu de charges qui étaient engagées avant l'annulation à hauteur de 12 000€ pour lesquels nous prévoyons éventuellement une partie de subvention déjà reçue pour couvrir une partie de ces charges de 12 000 €, c'est pour cela qu'il y a un petit Produit de 8 000 € ; il s'agit d'une quote-part de subvention relative aux charges de 12k€.

Pour les frais du siège, le DVFAT et activités transverses.

FFVoile – Gestion & Maintenance du Siège

2020B vs 2019:

- Beaucoup des charges non-compressibles associées au bâtiment (taxes, charges co-pro..) et honoraires fixes
- La charge PSF est nette d'une subvention ANS à hauteur de 20K€

Gestion & Main Siège	2018	2019	2020B	B vs 19
Produits des locataires	54	57	45	(12)
Gestion & Maint du siège *	(366)	(302)	(295)	7
Frais gén. & de fonc.	(114)	(125)	(98)	27
Honoraires RH	(0)	(1)	0	1
Honoraires Financières	(50)	(46)	(24)	22
Honoraires Juridiques	(74)	(29)	(31)	(2)
Honoraires Interim	(6)	(21)	(10)	11
Honoraires Paie	(16)	(19)	(19)	(0)
Honoraires Recruteurs	(14)	(30)	0	30
Charges PSF net de la subvention			(16)	(16)
Total des charges	(587)	(516)	(448)	68

Il y a une section intitulée Gestion et maintenance du siège, c'est une section avec environ 500 000 € de charges dans laquelle il y a peu de possibilité de réduire car il s'agit souvent de taxes foncières à hauteur de 165 000 € pour lesquels nous ne pouvons pas diminuer même dans une année de crise. Les charges de copropriété ne baissent pas

non plus, elles sont à hauteur de 56 000€. Il y a eu des petites baisses sur la téléphonie, les photocopieurs, l'affranchissement qui nous amènent à une économie de 68 000 € pour cette section.

Dans la ligne intitulée Charge PSF net de la subvention, nous avons prévu un Produit de 20K€ qui est la subvention de l'ANS accordée pour la gestion du PSF 2020. En face de cette subvention de 20K€, on prévoit des charges à hauteur de 36 K€ pour la gestion du PSF en 2020.

Page suivante : Informatique, Commissions et Divers :

FFVoile – Informatique, Commissions, divers

2020B vs 2019:

- L'informatique inclut plusieurs jours de prestataires externes en régie afin de soutenir le service informatique en surcharge
- La hausse de la Commission Médicale est un transfert des charges du Haut Niveau

Divers autres	2018	2019	2020B	B vs 19
Informatique	(103)	(110)	(224)	(114)
DTN	(127)	(172)	(143)	29
Relations Internationales	(50)	(63)	(41)	22
Commission Médicale	(40)	(91)	(183)	(92)
Commission Equip. Sécurité	(4)	(3)	(2)	1
Commission Féminine	(18)	(23)	(12)	11
Comm. Develop Kite board	(31)	(53)	(47)	5
Groupes Projets	(5)	(7)	0	7
Total	(378)	(521)	(652)	(131)

L'informatique est en hausse dans le budget 2020 pour plusieurs jours de prestataires externes en régie afin de soutenir le service informatique.

Pour la commission médicale, c'est essentiellement un report de charges qui étaient réparties entre la commission médicale et le haut-niveau. Nous n'avions pas une vision claire des dépenses médicales gérées par l'équipe de la commission médicale et nous avons décidé de regrouper toutes ces charges ici même si ces charges seront affectées au Haut-niveau car il s'agit de fonds de la fédération dépensés pour les activités de Haut-Niveau et dans le reporting avec le ministère on montre bien que ce sont des fonds de la Fédération qui sont dépensés pour soutenir les équipes de Haut-Niveau.

Page suivante, on parle des institutions fédérales, y compris cette Assemblée générale, le Conseil d'administration etc ...

FFVoile – Institutions Fédérales

2020B vs 2019:

- Essentiellement des économies de frais de voyage

Institution Fédérales	2018	2019	2020B	B vs 19
Assemblée Générale	(30)	(19)	(19)	(0)
Conseil d'administration	(25)	(27)	(12)	15
Bureau Executif	(17)	(16)	(12)	4
Conseil des Pdts de Ligues	(18)	(20)	(8)	12
Congrès des CDVoile	(2)	(3)	(3)	(0)
Dirigeants Fédéraux	(138)	(147)	(101)	46
Total des charges	(230)	(233)	(155)	78

- L'activité GoToMeeting entre juin 2019 (mois typique 2019) et avril 2020

GoToMeeting indicateurs	juin - 2019	avril-2020	écart
Sessions	93	503	410
Total Attendees	259	3,981	3,722
Average Attendees Per Session	3	8	5
Total Session Duration (minutes)	7,072	35,089	28,017
Average Session Duration (minutes)	76	70	-6

Grâce à l'utilisation de GoToMeeting, le télétravail nous avons pu faire des économies importants sur pratiquement toutes les lignes de 78K€ et sur le tableau du bas nous avons les mêmes indicateurs de l'utilisation de GTM pour le mois d'avril 2020.

Enfin, dernière page les Investissements prévus en 2019

Investissements

K.euro	2018		2019		2020B	
	FFVoile	Subvention	FFVoile	Subvention	FFVoile	Subvention
Administration dont:	225	0	175	0	137	0
Informatique	182		112		22	
Travaux Immeuble			44		50	
Travaux co-propriété			3		26	
Divers autres	43		16		40	
Achats matériel coureurs	134	512	125	460	132	568
Autres achats DCP			0	0	0	0
Autres investissements			56	0	50	0
Sous totaux	359	512	356	460	319	568
Total par année	871		816		887	
<i>Répartition FFVoile / Subventions</i>	41%	59%	44%	56%	36%	64%

Les investissements du Plan bateau (4ème année) se lèvent à 700K€ et 187K€ pour les investissements siège



Les investissements prévus sont à hauteur de 887K€, dont 700 000 € pour le Plan Bateau, pour le Haut Niveau qui sont financés à hauteur de 20% par la Fédération et 80% par le Ministère et le CNDS. Et 187 K€ pour les investissements du siège.

Voilà donc pour la conclusion de ce budget qui pour le moment est prudent avec une perte prévue à 396 K€ mais avec l'activité de reprise de licences depuis quelques semaines on peut espérer que nous ferons un peu mieux que ce budget qui est prévu aujourd'hui.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Ed. Il y a une question sur le budget de la CCA.

M. LE TRESORIER.- Le budget de la CCA, je vous le rappelle, a 2 lignes, il y a un montant de Produits car il y a des conventions signées pour des événements, et des charges bien sûr.

Au niveau des Produits ce qui est prévu cette année est 175 000 € alors qu'initialement nous avons prévu 260K€, on voit donc qu'il y a une baisse de pratiquement 100K€ du fait de l'annulation des événements.

Au niveau des Charges, le budget était autour de 365 K€ initialement et aujourd'hui nous nous trouvons avec un budget de 245 K€ et donc une baisse de 120 K€ par rapport à une activité normale de la CCA.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Ed. Nicolas va prendre la parole pour dire quelques mots.

M. LE PRESIDENT.- Pour remercier Ed et toutes les équipes qui ont travaillé sur ce budget plus sereinement que les exercices précédents. Donc merci pour avoir apaisé tout cela, Ed, les équipes de la comptabilité, Catherine, merci et bravo. Je voudrais synthétiser ce budget, vous avez compris que la situation est inédite et exceptionnelle, le commissaire aux comptes l'a rappelé tout à l'heure en nous disant qu'il demandait même une inscription sur le budget 2019 sur cette situation exceptionnelle. Evidemment nous en avons tenu compte dans ce budget 2020. Pour nous, pour aucuns des administrateurs, des membres du BE, il était imaginable de vous présenter un budget 2020 sans tenir compte de la crise. Nous l'avons donc retravaillé, nous avons mesuré, évalué, nous avons été très prudents comme le rappelait Ed, nous avons passé un Aléa sur des estimations qui étaient déjà basses. Nous avons passé un Aléa pour sécurité et Ed vous disait qu'il y a peut-être des espoirs de rattrapage, surement pas intégralement, mais de rattrapage que nous avons en début d'année très probablement.

Donc l'impact est évident sur nos recettes, vous l'avez vu, énorme sur nos recettes, fort sur les fonds fédéraux, il faut garder en tête que les recettes sur le Haut-Niveau, sur des actions très précises sur le sport sont fléchées, donc quand il y a un impact sur les licences ce sont les fonds fédéraux qui sont atteints et quand on s'en sort bien on arrive à décaler une recette et à maintenir les aides de l'Etat.

Vous savez qu'il y a toujours dans nos comptes d'exploitation une grosse part d'aide de l'Etat, c'est le sport français qui est ainsi conçu et on n'a pas notre Roland Garros, notre Ligue 1, notre Top 14, pas encore ! Evidemment les recettes diminuent sur les fonds fédéraux, elles se maintiennent sur le Haut-Niveau parce qu'elles sont fléchées. Les équipes ont fait d'énormes efforts sur les charges sous la conduite du directeur général, de Ed, du BE du CA à qui nous avons présenté tout cela régulièrement.

Tout le sujet sur les charges s'était d'éviter de casser notre raison d'être, de casser des choses, de casser notre organisation, de détruire et d'être incapable de rebondir. Car évidemment en bon marin, là on passe une situation inédite, un coup de tabac, je ne sais même pas s'il y a une expression maritime pour ça mais c'est bien plus qu'un grain ce qui se passe aujourd'hui et évidemment nous avons l'espoir du rebond, de continuer notre marche et celle qui a été engagée.

Avec l'effondrement de certaines recettes et puis cet effort sur les charges, il reste un léger déficit qui est lié à un décalage des Produits de certaines recettes que l'on passe l'an prochain, c'est demandé par le Ministère et puis nous avons une provision aussi pour Aléa qui est dans nos comptes. Vous voyez que la somme des deux c'est globalement notre déficit et nous nous sommes dit qu'il ne fallait pas aller plus loin dans le déficit ni plus loin dans les économies, encore une fois pour éviter de mettre en danger l'organisation et de la casser.

D'autant plus que, et Ed vous l'a expliqué tout à l'heure, la Fédération est solide, elle a des réserves, elle a des actifs aujourd'hui qui lui appartiennent, et merci à tous ceux qui sont passés avant nous pour consolider cet actif, et donc prendre un peu dans nos réserves pour passer cette mauvaise passe, j'étais entouré de personnes qui disaient, si ce n'est pas en ce moment que nous le faisons, on ne le fera jamais, on a des réserves, c'est fait pour ça.

Encore une fois les réserves que l'on va prélever sont d'un montant raisonnable, en partie liées à un décalage de recettes, en partie liées à l'Aléa que l'on espère pouvoir libérer, on espère que la reprise des régates que l'on a obtenue des instances, que la reprise de l'été, les vacances franco françaises et les retours que nous avons tous, un fort développement dans les écoles de voile, dans les clubs, à une envie des Français de refaire du sport de plein air, de revivre et je pense que nous le verrons dans les comptes des clubs j'espère et aussi en terme de licences et passeports j'espère.

On a tous appris de ce qui s'est passé, l'organisation a également appris, nous sommes passés dans des modes différents de relation au travail, ça doit nous faire réfléchir et on a commencé une réflexion avant même la première phase de déconfinement pour se dire « et l'organisation de la fédération demain ? » demain c'est deuxième semestre, c'est 2021 c'est 2022, comment pouvons-nous nous organiser, garder les bons côtés de ce que nous avons mis en place, les implanter dans nos organisations pour qu'elles soient plus efficaces, moins coûteuses et meilleures en efficacité.

C'était la synthèse que je voulais vous livrer de ce budget 2020 avant le vote et je vous remercie à l'avance de nous faire confiance.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Président. La régie se prépare pour l'affichage de la résolution. Nous étions au dernier pointage 132 votants totalisant 98 850.
" **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve le budget prévisionnel 2020 de la FFVoile tel qu'il lui a été présenté** ".

M. Bruno LE BRETON, ligue de voile Bretagne.- Bonjour, il y a une question pour un vote à bulletin secret à laquelle il n'y a pas eu de réponse.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- J'ai répondu en privé, nous n'avons qu'une seule demande de ce type et donc en accord avec le scrutateur, nous sommes loin des 2/3 nécessaires.

M. Bruno LE BRETON, ligue de voile Bretagne.- il est possible de demander à l'assemblée puisqu'il y a une demande ?

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- La demande a été affichée depuis un bon moment, si d'autres personnes souhaitaient le demander, ça fait déjà 10 minutes que c'était possible. Nous en avons discuté avec le scrutateur et je considère qu'à ce stade on est très loin du tiers qui serait nécessaire pour lancer un vote demandant le vote secret.

M. Bruno LE BRETON, ligue de voile Bretagne.- Ok j'en prends note.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Donc je regarde le scrutateur, nous sommes prêts pour lancer le vote. J'ouvre le vote.

Il en manque trois encore. On clôture le vote dont le résultat va s'afficher.

La résolution est adoptée avec : Pour 94,6%, contre 5,4% et 13 104 voix d'abstention, donc la résolution est bien adoptée.

Nous allons poursuivre dans une partie plus statutaire, et comme je vous l'avais dit en début d'AG, nous permutons les deux points 6 et 5 pour parler d'abord de la question de la prorogation et ensuite des modifications apportées sur les textes statutaires. Pour cela, nous accueillons Jean-Christophe BREILLAT, du Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, Avocat et qui a accepté de prendre en charge cette présentation avec des aspects assez juridiques de notre Fédération.

M. Jean-Christophe BREILLAT, CDES, Avocat.- Je suis un des avocats qui travaille avec la Fédération sur notamment les questions statutaires depuis quelques années, donc effectivement nous avons inversé les deux points de l'ordre du jour car pour le premier point, son adoption conditionne certaines modifications formelles qui seront proposées derrière.

V. Prorogation de la durée du mandat du Conseil d'Administration de la FFVoile

Ce premier point sur le mandat du Conseil d'administration n'est pas une modification des statuts en tant que telle mais plutôt une dérogation à ses statuts, mais en tant que dérogation aux statuts il doit être adopté dans les mêmes conditions de quorum et de majorité qu'une modification statutaire.

C'est ce qui a été rappelé en début d'assemblée générale par Sylvie Harlé et donc cette résolution devra être adoptée aux 2/3, donc à la majorité qualifiée. Le précédent renouvellement complet du Conseil d'administration a eu lieu le 25 mars 2017, les statuts prévoient comme pour toutes les fédérations un mandat de 4 ans avec la particularité que sur cette olympiade « qui s'achève », le Ministère avait demandé à l'ensemble des fédérations de raccourcir un petit peu le mandat, pour avoir un renouvellement au plus tard le 31 décembre suivant les Jeux Olympiques alors qu'auparavant la règle c'était le 31 mars suivant les Jeux olympiques.

Puis est arrivé le contexte que l'on connaît de la Covid, du report des Jeux olympiques et le Ministère a décidé de permettre aux fédérations qui le souhaitaient de ne pas tenir

compte de ce raccourci de mandat au 31 décembre et donc de poursuivre sur un mandat de 4 ans comme à l'accoutumé.

Ça va prendre la forme d'un décret publié par le Ministère des sports qui est imminent. Jusqu'au dernier moment, par rapport à l'AG de la FFVoile, nous avions deux résolutions « sous le coude, une si le décret était paru avant aujourd'hui, ce qui n'est pas le cas, et qui vous est proposée aujourd'hui dans l'hypothèse où le décret sera publié vraisemblablement dans les 15 jours qui viennent. Cette résolution est naturellement sous conditions suspensives de la publication du décret ministériel en temps utiles.

Ce décret prévoit donc la possibilité de tenir les élections jusqu'au 30 avril 2021, éventuellement la possibilité d'aller au-delà du quatrième anniversaire du précédent renouvellement, tout ceci sous réserve d'une délibération préalable de l'Assemblée générale des fédérations qui le souhaitent.

Dans le cas de la FFVoile, la date du quatrième anniversaire interviendra le 25 mars 2021 et pour des raisons de calendrier, de week-end disponible etc ... il est souhaité de procéder au renouvellement complet du CA non pas le 25 mars 2021 mais le 27 mars. Donc la résolution et la prorogation du mandat qui est proposée à l'Assemblée générale porte uniquement sur deux jours.

Dans l'absolu nous aurions presque pu nous en dispenser en ne faisant rien de conséquent dans les deux jours supplémentaires, mais dans une perspective de gestion raisonnable de la fédération et pour sécuriser au maximum les opérations, il est donc proposé de proroger le mandat du CA qui a été élu le 25 mars 2017, de deux jours jusqu'au 27 mars 2021.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Jean-Christophe. Avons-nous des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas sur prorogation, je vous propose de lancer le vote.

La résolution va s'afficher :

« L'Assemblée Générale adopte la résolution suivante relative à la prorogation du mandat des membres du CA :Option B (si le décret du ministère n'est pas publié avant l'AG du 27 juin 2020)Par dérogation ponctuelle aux dispositions de l'article 16 des statuts de la FFVoile prévoyant que "Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de quatre ans" et sous réserve de la publication en temps utile d'un décret autorisant les fédérations sportives agréées à proroger le mandat de leurs instances dirigeantes, le mandat des membres du conseil d'administration (et par voie de conséquence du BE et du Président) de la FFVoile élus le 25 mars 2017, ou ultérieurement, est prorogé jusqu'au 27 mars 2021, date à laquelle aura lieu le prochain renouvellement complet du conseil d'administration de la FFVoile ».

Le vote s'affiche, le vote est ouvert.
Je propose de clôturer le vote.

La résolution est adoptée à 97,7%.

Je vais redonner la parole à Jean-Christophe Breillat pour la modification des textes statutaires et pour répondre à nouveau aux questions sur les votes secrets, si ça a été explicité en début de réunion, c'est clairement dit et inscrit dans textes statutaires, c'est une possibilité offerte de demander le vote secret, c'est une demande à formuler pour

chaque vote et il n'est pas prévu que nous propositions à chaque fois de faire un vote secret. Donc au vu de ce qui est affiché à ce stade, je ne vois pas de raisons de lancer un vote. Je rappelle que pour faire un vote secret, nous devrions d'abord lancer un vote pour demander s'il y a bien 1/3 des voix pour faire ce vote secret.

M. Jean-Pierre CHAMPION, représentant ligue Sud et membre d'honneur.- Si je peux me permettre une intervention. Dans le passé quand il y avait un vote à bulletin secret qui était demandé, c'était effectivement soumis au vote de l'Assemblée générale de manière formelle, mais si les gens votent par Chat, comment faites-vous pour comptabiliser les voix ? Ça ne veut pas dire que je suis pour ce vote à bulletin secret mais sur la méthode j'ai un peu de mal à comprendre. Une demande par Chat pour comptabiliser les 30% de l'Assemblée générale me paraît assez peu conforme.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Non, ce n'est pas comme cela que nous allons évaluer ce tiers. Simplement nous lançons un vote pour évaluer précisément ce tiers, si nous avons un nombre suffisant de personnes qui s'expriment nous laissant penser que nous nous rapprochons de ce tiers. On va évidemment lancer un vote formel. C'est prévu comme ça et c'était une excellente remarque. Je ne peux pas identifier le nombre de voix sur Chat bien entendu. C'est exactement comme pour une Assemblée générale en présentiel, si j'ai une main qui se lève je sais que nous sommes très loin du tiers. Si j'en ai 70, je sais que nous devons poser la question formellement.

M. Jean-Pierre CHAMPION.- Oui, enfin lever la main à l'Assemblée générale et faire un Chat ce n'est pas tout à fait pareil, il faut le concevoir.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Je ne sais pas, le Chat nous y sommes très vigilants, nous le suivons.

M. Jean-Pierre CHAMPION.- Oui, vous vous y êtes très vigilants mais l'ensemble des représentants n'est pas forcément des habitués du Chat, et ne sont pas forcément très alertes et ne s'attendaient sans doute pas à ce que ça se passe comme cela. Mon avis est qu'il faut le soumettre à un vote formel.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- J'ai consulté le scrutateur à chaque instant de l'Assemblée générale, donc nous verrons pour les prochains votes.
Je donne la parole à Jean-Christophe.

VI. Modifications des statuts, des règlements Intérieur et financier

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Oui merci. Donc quelques présentations des modifications qui sont proposées des statuts et des règlements intérieur et financier. Pour ma part, je me limiterai à ce que je connais c'est-à-dire les statuts et le règlement intérieur et je laisserai la main volontiers à ceux qui savent pour le règlement financier.

Les objectifs sont d'ajuster, comme chaque année, les textes à la pratique, de toiletter la rédaction de certains points, de poursuivre la modernisation de la gouvernance fédérale

qui a été entamée depuis quelques années et qui doit se poursuivre et également en lien avec les éventuelles prescriptions du ministère de tutelle.

On essaie aussi d'améliorer la cohérence des textes de la fédération avec les textes des structures déconcentrées, les ligues et les CDVoile. On harmonise aussi parfois des termes car effectivement tous ces textes au bout d'un moment ça fait un millefeuille qui peut paraître indigeste, mais c'est évidemment très compliqué de se poser et de tout rebattre de fond en comble.

La dernière fois que nous l'avons fait, de mémoire c'était il y a une douzaine d'années, peut-être qu'il faudra s'y remettre bientôt pour « dégraisser » le millefeuille. Et puis cette année en particulier, comme pour les affaires budgétaires dont on a parlé tout à l'heure, tirer certaines conséquences de cette crise que nous traversons.

Le premier item, nous restons dans le sujet de la gouvernance fédérale et dans le Conseil d'administration s'agissant des conditions d'éligibilité, les élections auront lieu le 27 mars 2021, vous venez de le décider, il y aura un appel à candidature naturellement et il est proposé d'ajouter des conditions d'honorabilité en matière de présentation des candidatures.

Je ne vous refais pas l'historique du contexte des agressions sexuelles dans le sport. Nous sommes dans l'attente de règles qui devraient être imposées par le Ministère, le conditionnel reste de rigueur, entre ce qui est annoncé et ce qui est juridiquement contraignant, il y a parfois un delta ; donc normalement dans le courant de la saison prochaine il devrait y avoir des mesures et des contraintes annoncées par le Ministère qui viseraient la fédération mais aussi les clubs et les structures déconcentrées, néanmoins la FFVoile comme d'autres fédérations, a souhaité avoir une démarche pro active en la matière et donc a souhaité renforcer les conditions d'honorabilité des candidats au Conseil d'administration fédéral ; on parle bien uniquement du CA de la FFVoile.

Donc pour les prochaines élections, au-delà des conditions à remplir qui sont traditionnelles, il est ajouté une condition qui est celle de ne pas avoir déjà fait l'objet d'une condamnation pénale en France ou à l'étranger à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs.

A cet effet, en matière de contrôle, les candidats devront fournir d'une part une attestation sur l'honneur et d'autre part un extrait B3 du casier judiciaire datant de moins de 1 mois. La référence aux notions de manquement à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, pour ceux qui ne sont pas spécialement versés dans les conditions juridiques, peut sembler flou, évanescent.

En réalité ce sont des notions qui sont complètement cadrées par la jurisprudence car traditionnellement lorsqu'il y avait, souvenez-vous, des lois d'amnistie qui étaient votées après chaque élection présidentielle, ces lois prévoyaient d'exclure du bénéfice de l'amnistie, justement les condamnations qui avaient fait suite à des manquements à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs. Donc ça ce sont des notions qui sont cadrées par la jurisprudence en cas de litige, de contentieux.

Diapo suivante, il s'agit juste de tirer certaines conséquences du report des Jeux olympiques Tokyo. Il avait été prévu et actuellement écrit dans les statuts que le nombre de représentants des établissements au CA de la Fédération, est porté de 1 à 3 à compter du renouvellement du Conseil d'administration qui aura lieu après les Jeux Olympiques de 2020, c'est actuellement rédigé comme ça.

Evidemment on propose de modifier, et en considération de la résolution que vous venez d'adopter sur la prorogation du mandat du CA, de substituer le 27 mars 2021 à la place de « après les Jeux Olympiques de 2020 », je pense que ça tombe sous le sens et c'est une des raisons pour laquelle nous avons inversé les deux items pour tirer les conséquences dans les modifications statutaires du report de deux jours du CA.

Diapo suivante, nous arrivons à un article qui concerne les leçons à tirer de la crise Covid. C'est une disposition qui est prévue pour faire face, dans un format d'urgence, à des situations exceptionnelles comme celle que nous vivons actuellement. L'idée n'est certainement pas de donner un blanc-seing à qui que ce soit, à l'équipe actuelle ou aux équipes qui pourront venir gérer la FFVoile ultérieurement, mais de permettre à la fédération de se sortir de façon autonome d'une situation de crise en toute sécurité juridique.

Je m'explique, aujourd'hui on n'a pas eu besoin, nous n'aurions pas eu besoin de cet article pour tirer des conséquences éventuellement dérogatoires aux textes fédéraux de la crise Covid 19, tout simplement parce que l'Etat a lui-même pris des ordonnances, des lois, des décrets pour permettre, notamment au mouvement sportif, de faire face à la situation. A l'avenir, on peut se trouver dans une situation qui n'appellera pas forcément une réponse générale de l'Etat, tout simplement parce qu'elle ne concernera éventuellement que la FFVoile et il nous a paru intéressant de mettre en place un dispositif qui permette à l'équipe qui sera aux manettes au moment où une telle situation se produira – espérons que cet article n'aura jamais à être utilisé –, c'est vraiment un article à utiliser de façon exceptionnelle, donc de permettre éventuellement de prendre des décisions dérogatoires aux textes fédéraux. Je vais vous expliquer les notions de circonstances exceptionnelles et de force majeure, là aussi ce sont des notions parfaitement connues et cadrées par la jurisprudence. Force majeure c'est plutôt ce que l'on utilise en droit privé et donc ça va toucher éventuellement au fonctionnement institutionnel, statutaire de la fédération tandis que les circonstances exceptionnelles c'est plutôt une notion qui est utilisée en droit administratif et vous n'êtes pas sans savoir que la Fédération, en tant que déléataire de pouvoir de l'Etat, prend des actes, des décisions administratifs.

Je vois sur le Chat que l'on me demande de préciser, les caractéristiques, les critères de la force majeure et les circonstances exceptionnelles.

La force majeure c'est un événement qui est premièrement imprévisible, irrésistible – c'est-à-dire que l'on est coincé, on ne peut rien faire – et surtout qui est extérieur à la personne qui l'invoque, c'est-à-dire vous ne pouvez pas, vous, dans le cadre de cet article la FFVoile ne pourra pas créer sa propre situation de force majeure par un acte, par une action ou quoi que ce soit.

Circonstance exceptionnelle, c'est encore plus rare, c'est une chose qui a permis à l'Etat, ça remonte à la guerre de 14 pour tout vous dire, de prendre des mesures qui pouvaient être contraires à la légalité telle qu'elle existait à ce moment-là, dans un objectif TOUJOURS d'intérêt général. Quand on se rend compte que l'application stricte du droit presque bête et méchante, -c'est le juriste, l'avocat qui vous dit ça- conduirait à une situation ubuesque ou pire que le respect de la légalité.

Donc, c'est une situation qui a été imaginée par le Conseil d'Etat, c'est une création de la jurisprudence, au moment de la guerre de 14 et qui a été ultérieurement utilisée dans des

situations de catastrophe naturelle, ou aujourd'hui dans une situation de crise sanitaire. C'est vraiment quelque chose qui est très très exceptionnel comme son nom l'indique.

Imaginons pour vous illustrer avec un exemple tiré du sport, que les textes, les règlements sportifs de la Fédération que les sélections pour tel championnat du monde, tels Jeux olympiques, se feront, se décideront à l'occasion de régates organisées pendant une semaine du 12 juin au 20 juin de telle année, sachant que la date limite d'engagement est prévue 10 jours plus tard auprès de WS en matière de communication de la sélection. Imaginons que, par suite d'une catastrophe naturelle, il soit matériellement impossible d'organiser ces sélections, on va se retrouver avec un règlement qui impose de sélectionner des sportifs en fonction d'une épreuve, qui ne pourra pas avoir lieu, et d'autre part vous aurez les textes de WS qui imposent de donner des sélectionnés. On se retrouve face à une situation où le respect de la règle de droit, le règlement des sélections conduirait à une impasse. C'est dans ce genre de cas que la situation prévue à l'article 15 a été envisagée. Mais une nouvelle fois, pour reprendre l'expression du Président Nicolas Hénard tout à l'heure, on ne parle d'une situation où c'est un simple grain ou un simple coup de tabac, on parle véritablement d'une tempête apocalyptique ...

Encore une fois ce n'est pas un outil de gestion au quotidien, c'est quelque chose qui est prévu pour se sortir d'une situation inextricable dans l'hypothèse, une nouvelle fois, où l'Etat n'aurait pas pris ses responsabilités à un niveau plus global. Bien évidemment quelles que soient les décisions prises par la Fédération dans ce cadre, toutes ces décisions seront sous le contrôle du juge, et pourront être contestées le cas échéant devant, premièrement les conciliateurs du CNOSF, deuxièmement devant le juge au besoin au moyen d'action en référé qui se déroule en deux ou trois jours généralement. J'espère vous avoir éclairé sur cette question. Il ne faut pas fantasmer sur cet article qui est vraiment destiné, et une nouvelle fois sous le contrôle du juge, à donner quelques outils à la fédération pour se sortir d'une situation de crise véritable

Diapo suivante : le conflit de norme, le vide juridique. Il peut arriver qu'une situation ne soit pas prévue par les règlements ou au contraire qu'il y ait un conflit, ce que l'on appelle le conflit de normes, c'est le millefeuille que je vous évoquais tout à l'heure, on commence par blâmer le rédacteur des textes et dans ce cas l'avocat prendra sa part de responsabilité, mais là aussi il faut savoir se sortir de la situation. Cet article ne vise pas à décrire comment on résout ce conflit de normes ou ce vide juridique mais juste à prévoir qui, au sein de la fédération, a compétence pour trancher ce conflit de normes. Il est proposé que cette compétence soit attribuée au CA ou au BE en cas d'urgence et, sur le fond, il sera fait application des principes généraux du droit qu'il n'est pas nécessaire de reproduire expressément dans les statuts, c'est-à-dire que les statuts priment sur le règlement intérieur qui va primer sur les autres règlements, le texte le plus récent prime sur le plus ancien, le texte spécial prime sur le texte général etc ... ce sont des mécanismes tout à fait connus par les juridictions, et une nouvelle fois, toute décision du CA ou le cas échéant du BE qui serait prise en la matière sera, si nécessaire, soumise au contrôle du conciliateur du CNOSF et ultimement du juge.

Diapo suivante : Délibérations à distance. Ça a été évoqué à maintes reprises lors cette AG et dans le contexte actuel, la nécessité de prévoir des mécanismes de délibérations à

distance est devenue de plus en plus prégnante. Petit rappel, en droit associatif, le vote à distance est assimilé à du vote par correspondance, et ce dernier, en droit associatif, doit être expressément autorisé par les statuts pour pouvoir avoir lieu. Si le vote par correspondance est interdit par les statuts, la réponse est claire, mais en cas de silence des statuts, le vote par correspondance n'est pas admis, il faut qu'il y ait une prévision expresse dans les statuts.

Donc les articles 13,19, 26 des statuts et 25, 33, 41 et 88 du RI ont été réécrits pour harmoniser tout ça. Pour permettre à tous les organes, commissions de la Fédération de délibérer à distance si les circonstances, l'urgence, l'économie de moyens le justifie. Ça peut concerner tout ou partie des membres de l'organe ou de la commission avec quand même un point particulier pour l'AG pour laquelle ça doit véritablement rester l'exception. Autant le CA, le BE, diverses commissions peuvent se réunir, je dirai, presque à leur convenance ou à celle de leur président, à distance ; pour l'AG ça doit rester l'exception comme aujourd'hui c'est-à-dire quand la réunion physique de tout ou partie des membres est matériellement impossible pour telle ou telle raison, soit que ce soit interdit en vertu de décision gouvernementale, soit pour d'autres raisons.

En toute hypothèse, ces réunions à distance, quel que soit l'organe concerné, doivent respecter des règles générales qui sont posées par une ordonnance gouvernementale de 2014 sur les délibérations à distance, donc qui ne concerne pas spécialement la FFVoile ni même les fédérations sportives, qui concernent toutes délibérations à distance d'organismes en charge d'une mission de service public. Une précision a été apportée, dès lors qu'une question fait l'objet d'un point à l'ordre du jour, au moment de la réunion à distance il sera possible de délibérer sur ce point. En revanche, il n'y aura pas de mise en place de vote par correspondance en amont ou en aval d'une réunion qui se tiendra par essence à distance.

Diapo suivante : Quelques ajustements organisationnels s'agissant des organismes déconcentrés. Il s'agit presque d'une mise en conformité à l'envers c'est-à-dire que soit des pratiques ont été mises en place dans certaines ligues ou CDVoile qui n'étaient pas spécifiquement prévues et il a paru intéressant de les prévoir dans les textes fédéraux ou alors des ajustements liés à la pratique sont apparus nécessaires.

S'agissant du mode de scrutin pour le Conseil d'administration ou Comité de direction peu importe comment il s'appelle dans les ligues, et clarifier la possibilité de combiner un scrutin de liste proportionnel et un scrutin pluri nominal majoritaire. De mémoire je crois que c'est la ligue Ile de France où une partie des administrateurs est élu au scrutin de liste et une autre est élue au scrutin pluri nominal majoritaire où chacun se présente individuellement.

Les textes actuels prévoyaient un choix binaire entre scrutin de liste proportionnel et scrutin pluri nominal majoritaire donc la clarification est apportée qu'il est possible de combiner les deux systèmes.

A l'assemblée générale des ligues il y a le barème des voix qui avait demandé à être aligné sur celui qui figure en annexe des statuts de la FFVoile, donc même chose que pour le nombre des représentants des établissements au CA, on propose de remplacer la référence aux élections post JO 2020 à la référence du 1^{er} janvier 2021. S'agissant des procurations aux Assemblées générales des ligues, par principe les procurations doivent être données à un autre représentant du même club, de la même structure, et ce n'est qu'en l'absence de représentant issu de la même structure, qu'un représentant peut

donner procuration à un représentant d'une autre structure et relevant du même collège. La précision apportée est que même s'il y a un autre représentant de la même structure qui est présent le jour de l'assemblée générale, on peut quand même donner procuration à un représentant d'une autre structure, dans l'hypothèse où le représentant présent n'est plus en mesure de recevoir une procuration parce qu'il a déjà atteint son quota maximum ; c'est une petite souplesse qui est apportée.

Une modification à l'article 41 du Règlement intérieur du calendrier des documents en relation avec leurs Assemblées générales que doivent fournir les structures déconcentrées à la FFVoile.

Autre modification au niveau de l'annexe du RI qui prévoit la nomenclature des ligues et des CDVoile, mise à jour du texte pour prendre acte du changement de dénomination de la ligue Sud PACA qui désormais s'appelle ligue Sud.

Enfin, les dernières modifications très cosmétiques et ponctuelles : on supprime toutes références au règlement disciplinaire dopage et aux commissions disciplinaire anti dopage puisque depuis 2 ans maintenant la compétence en matière disciplinaire s'agissant du dopage a été retirée à toutes les fédérations pour être transférée à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, donc il n'est plus nécessaire de faire référence à ces règlements et commissions dans les textes fédéraux ; c'est un toilettage.

S'agissant des membres d'honneur, là aussi c'est le droit qui rejoint la pratique. On s'est aperçu, alors que le Yacht club de France est membre d'honneur de la Fédération depuis des décennies, que le titre de membre d'honneur était spécifiquement prévu pour les personnes physiques mais pas pour les personnes morales. Ce malencontreux oubli est réparé.

Depuis 2 ans maintenant, toutes les fédérations sportives qui étaient reconnues d'utilité publique (RUP) comme la FFVoile, et qui était donc à cet égard sous double tutelle du Ministère des sports et du Ministère de l'intérieur s'agissant de la RUP, cette double tutelle a été supprimée et donc désormais les Fédérations sportives RUP comme la FFVoile sont sous la seule tutelle du Ministère des sports. Nous avons donc opéré quelques allègements du texte pour supprimer les références à la tutelle du Ministère de l'intérieur.

Article 32 des Statuts, la Commission Centrale d'Arbitrage : A partir du moment où les juges sont des arbitres, nous avons simplifié le texte en ne faisant plus référence aux juges mais uniquement aux arbitres.

Et enfin, s'agissant du fonctionnement opérationnel de la FFVoile, jusqu'à présent les textes prévoyaient que l'embauche de personnel se faisait par le Président après avis du Directeur administratif, juridique et financier, désormais, eu égard à la nouvelle organisation de la Fédération, ces embauches se font toujours par le Président, mais après avis du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints.

J'espère avoir été à peu près clair et pas trop rapide. S'il y a des questions je suis tout ouïe.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Nous avons bien pris connaissance de tous les messages Chat, il y sera répondu après la présentation des modifications du Règlement financier. Chaque texte sera voté séparément ensuite. Ed tu as la parole.

M. LE TRESORIER.- Je vous rappelle que le règlement financier définit l'ensemble des procédures comptables et financières mises en œuvre par la FFVoile, toutes les dispositions s'imposent à l'ensemble des personnes engageant des dépenses pour le compte de la FFVoile et aux utilisateurs de la comptabilité fédérale.

Une semaine avant le confinement, une nouvelle personne dans l'équipe comptable et financière est arrivée le 3 mars, il s'agit de Matthieu Poissonnier Lacroix, qui est responsable comptable et financier adjoint aux côtés de Catherine Lemoine.

Il y a donc le document des modifications globales un peu partout dans le texte liées à l'organisation interne de la FFVoile, pour prendre en compte l'arrivée de Matthieu et la réorganisation de la nouvelle Direction.

- Règles relatives à la construction budgétaire
 - art. 3.1

= Modification de l'échéancier budgétaire

- Validation budget provisoire par le BE – décembre N-1
- Validation budget Def. par le CA – 1^{er} trimestre année N (avant AG)

= Avant vote du budget par l'AG

- Engagement de dépenses à hauteur de 30 % du budget pour le HN
- Engagement de dépenses à hauteur de 25 % du budget pour les autres composantes FFVoile
- Règles de durée d'amortissement
 - art. 6.3
 - Kiteboard (1 an) et Course au large (3 ans)
 - Divers
 - art. 4.2 : Toilettage → CNDS par PSF
 - Annexe 1 RFi : Remboursement hébergement → 130 €

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Merci Ed, je ne vois pas de question particulière sur le règlement financier, je propose que l'on traite l'ensemble des nombreuses questions statutaires.

Nous entendons vos réserves mais je suis personnellement un peu étonnée que l'on ne soit pas arrivé à vous rassurer sur l'excès de pouvoir. Comme je vous l'ai écrit et comme l'a très bien expliqué Jean-Christophe, le dispositif de l'article 15.3 n'est utilisable que dans des circonstances tout à fait particulières et en l'absence de texte de l'Etat.

Et la deuxième chose, c'est que si on imaginait des abus de pouvoir avec cet article, il y a tout un dispositif supérieur qui permettrait de lancer des recours et bien évidemment de faire annuler tout ce qui aurait été voté de manière irrégulière.

Il y a beaucoup de demandes pour faire voter séparément cette partie-là. Pour rappel formel, c'est le Bureau exécutif qui élabore l'ordre du jour, nous n'avons pas prévu de faire voter article par article car ce serait trop compliqué, ça a été fait en Conseil d'administration.

En revanche, nous avons estimé que cet article 15 pouvait soulever des inquiétudes et donc nous avons prévu un dispositif qui est le suivant : nous vous proposons de lancer le vote global sur cette réforme statutaire et de voir ce que donne ce vote. Si ce vote est rejeté, au vu des résultats, nous pensons que ce serait à cause de cet article 15.3 et donc nous relancerons derrière, comme vu et prévu avec le BE, un vote sans cet article 15.3.

Je précise aussi qu'il y a certaines personnes qui ont émis la possibilité que l'on puisse refaire une Assemblée générale exceptionnelle pour de plus amples discussions autour de ce 15.3, on peut faire une AG exceptionnelle mais elle ne pourrait pas se faire en visio, en tout cas pas sans les textes protecteurs que nous avions ces derniers mois, autrement dit, si à ce jour nous devons lancer l'organisation d'une AGE, elle se ferait obligatoirement en présentiel.

Nous avons pu tenir ce jour une AG à distance parce que lorsque nous avons lancé la réunion il y avait un texte qui permettait de le faire mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Donc si nous n'avons plus de remarques je propose de lancer cette procédure-là. Il y a eu aussi des demandes concernant le vote secret, ce que je propose c'est de laisser la parole à notre Scrutateur qui va reposer le décor par rapport à cela en fonction de ce qui a été dit et je vais le laisser décider s'il convient de d'abord lancer un vote si nous avons le nombre requis pour lancer un vote secret et je précise que ce premier vote, lui, n'est pas secret.

M. Jean-Christophe BREILLAT.- J'ajoute une petite précision sur l'explication des statuts et l'article 15. J'ai vu passer des critiques sur cet article et par voie de conséquence sur l'article 88 du règlement intérieur. Je voudrais juste que les choses soient très claires, ces deux articles sont complètement déconnectés ; l'article 88 du RI c'est juste sur l'organisation des délibérations à distance des organes de la fédération, ce n'est pas du tout la question des circonstances exceptionnelles qui est exclusivement traitée à l'article 15 des statuts. Je voulais juste faire cette précision.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- oui merci Jean-Christophe et d'ailleurs je précise que l'article 88 si il posait souci ce serait questionnant car nous avons souvent eu des demandes notamment de la part des ligues de pouvoir faire des votes, même lorsque c'est juste pour des soucis économiques, à distance et l'article 88 est bel et bien fait pour répondre à ce type de demande. C'est une excellente remarque, les deux sont complètement indissociés.
Je laisse la parole à Antoine.

M. Antoine SAVIGNAT, Scrutateur général.- Bonjour à tous, comme il a été brièvement rappelé au début de l'Assemblée générale, il n'y a pas aujourd'hui de scrutin portant sur des personnes et donc tous les votes se tenaient à scrutin public. Vous avez la possibilité de solliciter un vote secret dans l'hypothèse où la demande est formulée par un tiers des représentants représentant 1/3 des suffrages exprimés.

Depuis le début de l'Assemblée générale, et c'était tout l'intérêt d'une identification parfaite de chacun d'entre vous en vous connectant, nous surveillons et j'ai surveillé les demandes qui ne représentaient ni 1/3 des représentants, ni 1/3 des suffrages exprimés puisque j'ai un listing avec le poids de voix que représente chacun d'entre vous et qui me permet de contrôler cela.

Maintenant, manifestement puisqu'il y a une confusion, une discussion sur l'utilisation de l'outil que nous avons aujourd'hui à notre disposition pour cette Assemblée générale, je vous propose de lancer un scrutin préalable au vote des modifications des statuts, pour que vous puissiez vous exprimer sur l'opportunité ou non de procéder à un scrutin à bulletin secret pour le vote des statuts. Je précise que ce n'est valable que pour cette délibération puisque la demande doit être refaite pour chaque scrutin si tel était le cas.

Donc nous allons lancer un premier vote, vous allez vous prononcer sur la question : « **souhaitez-vous passer au scrutin secret pour la résolution 5** », vous allez donc tous vous exprimer et si nous avons 1/3 des présents représentant 1/3 des suffrages exprimés, nous procéderons à un scrutin secret sur la résolution 5.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Je précise, si on répond Pour, c'est que l'on souhaite un scrutin secret, et Contre, c'est que l'on est contre le vote à bulletin secret. Et la résolution 5 nous sommes d'accord, c'est pour le vote des statuts.

On ouvre le vote.

On clôture le vote.

La résolution est adoptée, c'est-à-dire qu'il y a 45% des personnes qui ont souhaité faire un vote secret. Nous en prenons note, et donc nous allons lancer maintenant le vote sur les textes statutaires.

Cette fois il vous est bien demandé de vous prononcer sur les statuts, sur les modifications telles qu'elles vous ont été présentées. Jean-Christophe vous confirmez, c'est bien uniquement les statuts, il y aura un vote après pour le règlement intérieur, nous sommes d'accord ?

M. Jean-Christophe BREILLAT.- Oui tout à fait puisque les conditions de majorité ne sont pas les mêmes, pour les statuts c'est la majorité qualifiée des 2/3 alors que pour le règlement intérieur c'est la majorité simple comme d'habitude.

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- « **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications des statuts de la FFVoile telles que présentées** ».

Le vote est ouvert. Je clos le vote.

La résolution est rejetée, les modifications des statuts telles que présentées n'ont pas été acceptées.

Comme je vous l'ai expliqué juste avant, nous faisons l'hypothèse que c'est l'article 15 qui a soulevé des inquiétudes et donc nous allons vous soumettre de nouveau la modification de ces textes.

Ce second vote sera également secret.

Je propose de lancer le vote sur cette résolution 5bis « **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications des statuts de la FFVoile telles que présentées à l'exception de l'article 15.III et 15.IV des statuts** ».

Le vote est ouvert. Nous sommes a priori toujours 132 ; oui 132 c'est bien ça.

Le vote est clos. Cette résolution a été adoptée à 97,1%.

C'était donc bien ces deux articles qui posaient souci, je regrette que nous n'ayons pas réussi à rassurer mais l'Assemblée générale est souveraine.

Nous allons passer au vote du règlement intérieur.

Résolution 6 : « **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement intérieur de la FFVoile telles que présentées** »

Le vote est ouvert. Je clôture le vote.
La résolution est adoptée avec 97,6% pour et 2,4% contre et 54 398 d'abstentions.

Nous allons procéder au vote du Règlement financier.

Résolution 7 : " **L'Assemblée Générale de la FFVoile approuve les modifications du Règlement financier de la FFVoile telles que présentées** ".

Le vote est ouvert. Je clos le vote.
La résolution est adoptée à 99,1% avec 0,9% contre et 2 701 voix d'abstentions.

Pour clore avec ces modifications statutaires, comme chaque année nous vous soumettons une résolution donnant délégation au CA dans l'hypothèse où des modifications nous seraient imposées par des décisions du Ministère.

Résolution 8 : " **L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'administration, par décision du 27 juin 2020, de procéder aux éventuelles modifications des Statuts, des Règlements intérieur et financier qui seraient imposées par le Ministère des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale** ".

J'ouvre le vote. Le vote est clos.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Merci à Jean-Christophe pour ces présentations.

Nous passons à la résolution sur la fixation du montant de la cotisation 2021 pour les membres affiliés.

Le BE et le CA ont estimé que, compte tenu de la crise cette année, il était pertinent de ne pas appliquer ce que nous faisons habituellement d'augmenter le prix de la cotisation l'année prochaine.

VII. Fixation du prix de la cotisation versée par les membres affiliés à la FFVoile pour 2021

Résolution 9 : " **L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour maintenir en 2021 le même montant de cotisation qu'en 2020 (280 €) pour les membres affiliés, à l'exception des associations de classe qui bénéficient de la gratuité** ".

J'ouvre le vote. Le vote est clos.

La résolution est adoptée avec 99,6%, 0,4% contre et 2 241 voix d'abstention.

Il est temps pour moi de passer la parole à Olivier Castagna, le médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire. La présentation va s'afficher.
Il semble qu'Olivier ait du mal à se connecter.

Dans l'attente de la connexion d'Olivier, j'en profite pour glisser un mot de remerciement à toute l'équipe fédérale qui est sur le pont depuis plusieurs semaines pour organiser cette Assemblée générale un peu atypique. Donc évidemment, vous le savez, la grande cheffe d'orchestre c'est Virginie qui a fait un travail colossal pour s'assurer que chacun d'entre vous réceptionne l'intégralité des éléments de cette AG, un grand remerciement à llango, fidèle à la régie et qui a fait un gros travail sur le plan technique, merci à Henri et Charly qui se sont chargés de suivre vos interventions sur le Chat. Merci à Romain de QuizzBox qui était parmi nous, merci à Antoine d'être présent et merci, bien sûr, à mes coéquipiers élus.

On me fait remarquer que j'oublie Eric et Pierre dans mes remerciements, cela va tellement de soi, mais ça va tellement mieux en le disant !

Je vais donner la parole à Nicolas en attendant qu'Olivier résolve ses problèmes de connexion, pour répondre à la question écrite que nous avons reçue.

VIII. Questions écrites (point 9 dans l'ordre du jour)

M. LE PRESIDENT.- Question de M. Marc ALLAIN DES BEAUVAIS dont je vous fais lecture :

*La crise sanitaire que nous traversons ou nous infligeons, impacte plus que significativement le budget 2020 de la FFV, à cause d'une substantielle réduction des souscriptions des licences et cartes voile et d'un **manque à gagner consécutif de 995.000 € bruts** soit nettes des quote parts réservées aux assureurs (205.000 €) et de façon non accessoire aux ligues (167.000 €) de - **623.000 €**. Ne s'agissant à cette époque de l'année que de prospectives chiffrées tenant compte des rentrées aléatoires de seconde partie d'année, la FFV a provisionné une somme de 261.000 € pour « aléa des risques », ce qui fait qu'elle est prête à affronter une situation où la chute des rentrées d'argent destiné à son seul budget serait en 2020 de (623.000 + 261.000) = **884.000 €**.*

*Pourtant la FFV et ses équipes affrontent ce séisme financier avec prudence et pragmatisme puisqu'on peut déduire du déficit planifié pour 2020 de - **396.000 euros**, provision pour « aléa des risques » de - 261.000 euros incluse, que le vrai déficit technique comptable fédéral escomptable 2020 pourrait en fait être compris entre (- 396.000 + 214.000 euro de crédits et subventions non consommés mais reportables sur l'exercice 2021) = - **182.000 €** et + **79.000 €** (cf. -396.000 - (261.000 + 214.000) = + 79.000 €).*

*Tout ceci n'est possible que grâce à un remarquable effort de réduction et maîtrise du budget de **545.000 €** sur l'exercice 2020.*

Pourtant la même prudence et le même pragmatisme obligent les mêmes équipes fédérales à considérer comme illusoire que le niveau des licences et cartes voile souscrites remonte dès 2021 à celui de 2019.

Sans compter les Ligues pour lesquelles l'addition des « manques à gagner » finira par ne plus être gérable, l'ambiance est donc aux économies nécessaires y compris en 2021, année où la FFV devra investir pour équiper les équipes de France de bateaux et supports nouveaux en vue des JO de 2024.

Dans ce contexte, voir la FFV, à l'origine en 2018 à Sarasota d'un magistral succès diplomatique international, proposer le report de tout ou partie du programme des événements prévus à Marseille pour les JO 2024, et en particulier de ceux impliquant les supports les plus coûteux, en protégeant certains bateaux ou supports présents à Tokyo, ne serait-il pas à la fois mondialement reconnu comme courageux et nationalement salubre ?

Réponse

Monsieur le Président, cher Délégué, cher Marc,

Tes analyses chiffrées sont pertinentes, je reconnais là le brillant chef d'entreprise. Merci de souligner que le budget présenté par le Conseil d'Administration est « prudent et pragmatique ». Les efforts fournis par les équipes pour ce budget 2020 sont considérables. Les collaborateurs et les élus ont compensé de nécessaires économies par un investissement personnel sans égal. L'équipage a fait face et n'est pas déstabilisé. Il est prêt à accompagner la reprise.

La France a porté avec succès un programme 2024 dynamique et porteur de développement. Mélange d'événements appuyés, d'une part, sur une pratique mondiale et universelle, et d'autre part, sur des pratiques actuelles et futures. 4 supports sur 10 vont voler. 4 médailles sur 10 seront mixtes. Au total, autant de médailles féminines que masculines, le fameux équilibre des genres. Ce qui fait également de la voile la première discipline olympique mixte des Jeux Olympiques 2024.

La mixité par ailleurs, le premier moyen retenu et plébiscité par notre commission féminine pour développer des licences chez les féminines, cible visée par la FFVoile pour augmenter significativement le nombre de licences et titres 2024. Le modèle est ainsi bouclé par l'exemple au plus haut niveau.

Dans cet innovant programme olympique 2024, la course au large et le kite board feront leur apparition.

Au-delà des enjeux de représentativité de ce qu'est devenu notre sport, les enjeux sont justement économiques.

Sur le plan international, World Sailing, Fédération Internationale de Voile, est en grande partie financée par les revenus du CIO directement liés à la couverture médiatique de chaque sport. Du Groupe A, le plus rémunéré au Groupe E le moins rémunéré. WS appartient au Groupe D, avant dernier. Pour défendre notre place aux Jeux Olympiques, il faut développer un programme représentatif et attractif. Permettre à notre Fédération Internationale de changer de Groupe, c'est lui donner les moyens de se développer.

Le raisonnement vaut au niveau national, l'équilibre entre des classes pratiquées à grande échelle et de nouveaux supports permettront, si nous nous en emparons

collectivement, de développer la médiatisation et l'attractivité de notre sport. Un sport médiatisé, des podiums français, c'est plus de pratiquants, c'est plus de pratiquants dans nos structures si nous nous y prenons bien.

Les progressions se situent au niveau de la pratique féminine, au niveau de ce qui vole et au niveau de la pratique « au large ». Le programme 2024 que le CIO doit encore valider en est le parfait reflet.

Notons qu'au niveau fédéral, le fonctionnement du haut niveau est en grande partie financé par l'état dans le cadre des contrats d'objectifs. Que ce soit, une série ou une autre, c'est la capacité à apporter des médailles qui prime. La course au large est une spécialité très développée en France où le niveau est très élevé. Nous occupons également les premières places mondiales en Kite.

Nous croyons dans la force de développement de ce programme qui touche des pratiques en fort développement et où nous excellons, nous croyons dans les retombées positives de ce programme, y compris économiques, et nous pensons juste et utile de continuer à le défendre.

A très vite sur l'eau !

IX. Synthèse de la surveillance médicale des sportifs de Haut Niveau par le médecin coordonateur (point 8 dans l'ordre du jour)

En raison d'un problème lié à une mauvaise réception de son, le discours n'étant pas audible, vous pouvez consulter la présentation [ici](#)

MME LA SECRETAIRE GENERALE.- Je vais donner le mot de la fin à notre Président qui va clore cette Assemblée générale.

M. LE PRESIDENT.- Merci à tous ceux qui ont eu des mots sympathiques sur le Chat, évidemment nous les répercuterons à qui il faut.

Je voulais remercier chacune et chacun d'entre vous de votre présence et de votre soutien à la Fédération. Merci aux représentants évidemment, merci aux administrateurs qui étaient présents, merci à Antoine Savignat scrutateur de choix s'il en est puisque qu'Antoine Savignat est député.

Merci aux collaborateurs de la Fédération qui ont rendu cette organisation possible, une organisation très inédite, originale et il a fallu inventer beaucoup de choses pour la rendre possible. Merci à eux et je renouvelle le fait que nous leur présenterons vos remerciements et gentilles remarques.

J'avais envie de vous dire avant de vous quitter, à bientôt autour et sur les plans d'eau, je vous souhaite un excellent week-end et je vous dis bien à vous toutes et bien à vous tous.

Au revoir.